#265

Dynam!sme

PÉRIODIQUE BIMESTRIEL DE L'UNION WALLONNE DES ENTREPRISES (UWE) - 02-03/2017

06

Le Premier Ministre Charles MICHEL à la tribune de l'UWE...

26

Succès pour le Colloque "Environnement" de l'UWE !

30

Deux initiatives pour aider les entreprises à grandir...

Spécial "Économie"

union wallonne des entreprises

Accélérer la création et le développement de l'activité économique en Wallonie

Bureau de dépôt : 1300 Wavre - N° d'agrément : P601054

Exclusivement pour les indépendants

SAMSUNG
Galaxy A5 2017

~~354,55€~~

49€

dès Pro Connect

Pro Connect
30€/mois

- **10 GB**
- **APPELS ILLIMITÉS***
- SMS ILLIMITÉS*

PLUS D'INFO ET CONDITIONS DANS UN POINT DE VENTE BASE ET SUR BASE.BE

Les prix s'entendent hors TVA. Action valable du 01/03 au 31/03/2017 à l'achat d'un Samsung Galaxy A5 à 49 € et pour toute nouvelle activation d'un abonnement Pro Connect, Travel ou Travel XL avec une table de dépréciation de 24 mois et dans la limite des stocks disponibles. Offre non cumulable avec d'autres offres et promotions. Offre réservée aux professionnels de maximum 5 lignes.
*Offre réservée à un usage **normal** professionnel tel que défini sur BASE.be

BASE

Editorial

par **Vincent REUTER**, Administrateur Délégué de l'UWE

Marché du travail : **profiter de l'embellie ?**

L'économie semble redresser la tête en Europe ; du moins les premiers signes de retour de la croissance font-ils leur apparition (en même temps qu'une inflation soutenue...).

A supposer confirmée cette embellie, pouvons-nous en tirer parti en Wallonie ? Cela dépend certes au premier chef des entreprises mais le contexte s'y prête-t-il ?

Les instruments mis en place par le Plan Marshall produisent toujours leurs effets, mais l'un d'entre eux paraît menacé à court ou moyen terme : l'incitation fiscale à l'investissement des entreprises. Provisoirement, le retour du précompte immobilier sur le matériel et l'outillage est écarté ; mais à peine cette hypothèque levée qu'il est question d'une taxe sur la robotisation ; et par ailleurs, les communes se montrent très actives dans leurs projets de taxation...

Mais sans doute les préoccupations majeures restent-t-elles l'éducation et la formation, déterminantes pour un bon fonctionnement du marché du travail. Le Pacte pour l'enseignement d'excellence a été accueilli fraîchement, pour dire le moins, par tous les acteurs concernés. Un accord a été obtenu ce 8 mars : sur quoi va-t-il déboucher ?

Il faut espérer que tout sera fait pour hausser notre enseignement à la hauteur des défis de notre époque : il est vain d'espérer un réel redressement de cette région, passant entre autres par la réduction du chômage, si la moitié des demandeurs d'emploi de demain ne détient pas de diplôme de l'enseignement secondaire, ou ne possède pas de qualifications demandées par le marché du travail.

Il n'est pas réaliste non plus d'attendre de bons résultats sans une agence publique de l'emploi au sommet de l'efficacité.

Or sur la période 2012-2016, presque tous les indicateurs du Forem, notamment en termes d'accompagnement et de formation des demandeurs d'emploi, sont à la baisse, année après année.

Alors non, si embellie il y a, nous ne pourrons pas en tirer le meilleur parti, ainsi d'ailleurs que l'ont montré toutes les reprises économiques passées.

Mais dans un contexte devenu un peu plus favorable, faisons tous nos efforts pour améliorer drastiquement l'organisation et le fonctionnement du marché du travail en Wallonie. ■

union wallonne des **entreprises**

Vous souhaitez toucher plus de 8.000 top décideurs du gratin de l'économie belge et membres de l'UWE ?

Dynam!sme

est le magazine wallon qu'il vous faut : c'est le seul média B2B des décideurs d'entreprises depuis plus de 20 ans !

Contactez sans plus tarder la régie publicitaire afin d'obtenir les différentes formules possibles pour placer une annonce dans **Dynam!sme**, dans l'**UWE-news** ou sur le site **www.uwe.be.**

union wallonne des entreprises

Accélérer la création et le développement de l'activité économique en Wallonie

Contact

Carole MAWET, Target Advertising
+32 81 40 91 59 ou +32 497 22 44 45
carole.mawet@targetadvertising.be
www.dynamismewallon.be

Sommaire #265

06 Ambition 2020

06 **Voeux UWE** | Les interventions de Charles MICHEL et Yves PRETE

12 **Enseignement** | Symposium Écoles/Entreprises de la FPE

14 Entreprises

14 **Success Story** | IRIS

16 **Entreprise citoyenne** | 29e édition du Télévie

18 **Esprit d'entreprendre** | "TAFsquare" : the platform to be !

20 **Financement** | Le crowdfunding en plein boom en Belgique !

24 **Mobilité** | Au boulot à vélo !

26 **Gestion durable** | Colloque "Environnement" de l'UWE

29 Dossier "SPÉCIAL ÉCONOMIE"

48 Réseau

48 **Les Brèves de la Qualité**

50 Lifestyle

50 **MICE** | Province de Hainaut

Dynam!sme Le périodique bimestriel édité en commun par l'Union Wallonne des Entreprises ASBL et la Maison des Entreprises wallonnes ASBL

UWE, Chemin du Stocquoy 3, B-1300 Wavre, Tél. : +32 (0) 10.47.19.40, Fax : +32 (0) 10.45.33.43, dynamisme@uwe.be, www.dynamismewallon.be

- **Rédaction :** Yves-Etienne Massart (rédacteur en chef), Thierry Decloux • e-Mail : prenom.nom@uwe.be
- **Conseil de Rédaction :** Jean de Lame, André Lebrun, Didier Paquot, Vincent Reuter, Jean-Jacques Westhof
- **Mise en page :** Thierry Decloux • **Impression :** Paperland (Bruxelles) • **Routage :** Axedis (Limal)
- **Régie publicitaire :** Target Advertising SPRL, +32 (0) 81.40.91.59, +32 (0) 497.22.44.45, carole.mawet@targetadvertising.be
- **Editeur Responsable :** Jean de Lame, Chemin du Stocquoy 3, B-1300 Wavre
- **Abonnement annuel (6 numéros) :** 30 EUR à verser sur le compte BE04 3601 1491 8431 de la Maison des Entreprises wallonnes
- **Tirage :** 7.942 exemplaires (contrôle CIM)

Toute reproduction, même partielle, des textes et documents de ce numéro est soumise à l'approbation préalable de la rédaction.

ISSN 0776-1716

Charles MICHEL à la tribune de l'UWE

"L'économique au cœur de notre projet !"

LE 24 JANVIER DERNIER, LE PREMIER MINISTRE **CHARLES MICHEL** ÉTAIT À LA TRIBUNE DE L'UNION WALLONNE DES ENTREPRISES À L'OCCASION DE SA TRADITIONNELLE "RÉCEPTION DE NOUVEL AN" À GENVAL...

par Yves-Etienne MASSART

Invité à s'exprimer devant un très large parterres de membres et d'invités de l'UWE, Charles Michel a tout de suite donné le ton, en partageant avec le public cette citation de l'Américain Peter Drucker : "*Lorsqu'une entreprise réussit, dites-vous que c'est toujours parce que quelqu'un, à un moment donné, a fait preuve de courage*". Et de faire le parallèle avec l'action du gouvernement : "*Lorsqu'un gouvernement réussit, c'est parce que l'un ou l'autre a aussi fait preuve de courage*". Sa conviction : le gouvernement fédéral est un gouvernement qui a mis l'économique au cœur de son projet politique pour les cinq années à venir. "*Le choix, qui est un choix qui tranche avec les législatures précédentes, a été de se concentrer de manière absolue sur le développement économique, la capacité de stimuler l'initiative privée, avec un but très clair et que j'assume encore une fois devant vous : créer des emplois supplémentaires*".

Morceaux choisis : le discours de Charles Michel en 10 messages-clés !

1 Créer des emplois supplémentaires, ce n'est pas simplement le plaisir intellectuel, la satisfaction quelques mois plus tard de statistiques favorables, en termes de baisse du chômage ou de nombre d'emplois.

C'est bien plus que cela à nos yeux : la création d'emplois supplémentaires, c'est d'abord l'adhésion à nos valeurs de société : la valeur du travail, de l'effort, la capacité de l'initiative...

La création d'emplois supplémentaires, c'est aussi une manière de donner plus de pouvoir d'achat à nos concitoyens. Et avec davantage de pouvoir d'achat, il y a davantage de libertés réelles, chacun peut alors être un peu plus maitre de son existence.

2 Le handicap de compétitivité de la Belgique était un frein à la capacité de conquérir des nouveaux marchés et qui diminuait la capacité de notre pays à éviter que des emplois ne se détruisent, ou à éviter que des emplois ne se créent pas. Des décisions difficiles étaient nécessaires !

3 On a besoin de grandes entreprises, on a besoin aussi de petites entreprises. On a besoin de faire en sorte que les petites et moyennes entreprises puissent progressivement grandir. Quand nous sommes parfois confrontés à des chocs comme nous l'avons été dans le passé, on voit bien que lorsqu'une très grande entreprise s'en va, il y a un impact significatif, négatif, sur le monde des petites entreprises, qui sont directement liées à cette capacité de stimuler le développement économique.

4 Nous pensons qu'il faut aussi réformer, moderniser nos systèmes de protection sociale. Parce que le monde change, la démographie évolue. C'est le rôle et la responsabilité d'un gouvernement d'enclencher aujourd'hui des réformes pour qu'il y ait aujourd'hui, mais aussi demain et après-demain, nos protections sociales. A nos yeux, réformer le système des pensions, ce n'est pas simplement garantir la durabilité du financement des pensions, la soutenabilité du financement des pensions. Nous mettons en place des réformes afin de plus lier, à l'avenir, la pension et le travail. Le travail est pour nous une valeur structurante : ça a du sens d'avoir un lien plus étroit entre le travail presté et le montant de la pension tel qu'il est mérité. Nous essayons de mettre du sens au centre de cet engagement sur le plan social pour tenter de protéger une capacité à faire en sorte que demain, après-demain, pour nos enfants et nos petits-enfants, nous soyons à même d'assumer nos responsabilités.

Charles MICHEL, Premier Ministre

> JE MESURE BIEN LA RESPONSABILITÉ D'UN GOUVERNEMENT COMME CELUI QUE L'ON CONNAIT, MAIS JE MESURE BIEN AUSSI À QUEL POINT LES ENTREPRENEURS, – CELLES ET CEUX QUI FONT PREUVE DE COURAGE, QUI PRENNENT LE RISQUE – JOUENT UN RÔLE CLÉ, UN RÔLE MOTEUR.

5 Je pense que l'on peut être fier en Belgique de voir que globalement on a un bon système de sécurité sociale en matière de soins de santé. Mais ne rien changer, ne rien faire dans le cadre des soins de santé, c'est la garantie absolue qu'on ne réussira pas à maintenir un tel système de sécurité sociale pour les soins de santé. Notamment en lien avec l'évolution démographique à laquelle nous sommes confrontés. Alors, on prend nos responsabilités, avec Maggie de Block, on parle du financement des hôpitaux, dans un but de renforcer la spécialisation des hôpitaux, de les mettre davantage en réseau, c'est du bon sens. Pour faire en sorte effectivement que demain on puisse continuer à avoir de la qualité dans la dispense des soins de santé dans notre pays.

6 Le nombre de faillites n'a jamais été aussi bas dans notre pays, depuis les 6 dernières années. Si j'observe la création nette d'entreprises : on n'a jamais créé autant d'entreprises dans notre pays, depuis ces 10 dernières années. Plus 6.4% de créations d'entreprises en Belgique ! Quand je regarde les investissements, c'est exactement la même tendance : plus 6% d'investissements en 2016, par rapport aux années précédentes. La balance commerciale, qui est un indicateur tellement important pour montrer la vitalité depuis 10 ans ce n'était pas arrivé : la balance commerciale s'est inversée – si je peux oser cette expression – est sortie du rouge. Elle est à nouveau devenue positive. Ces indicateurs-là, ils montrent qu'il n'y a pas d'impuissance sur le plan de la responsabilité politique. Et ils montrent que lorsqu'un gouvernement prend des responsabilités, même avec des vents contraires, même avec des critiques dures, même de temps en temps avec des peaux de bananes glissées sous les pieds... Quand un gouvernement prend des responsabilités, assume des décisions, met en place une stratégie avec de la cohérence, il y a des résultats : des résultats visibles, des résultats perceptibles, pas encore suffisants à mes yeux...

7 Je me réjouis que la Banque Nationale nous encourage en nous disant qu'à l'horizon 2018 il y aura encore davantage d'emplois qui pourront être créés. Mais surtout, plutôt que de me réjouir d'emplois futurs qui seront créés, il y a un paramètre qui me réjouit particulièrement : ce sont les 105.000 emplois supplémentaires créés depuis deux ans en Belgique. 105.000 emplois supplémentaires, principalement, très principalement, dans le secteur privé. Alors que, pas tellement loin de notre pays, en France, il y a un président de la république qui n'est pas en état d'être candidat à son élection parce qu'il n'a pas réussi le pari de la création d'emplois. Nous avons mis en place une stratégie économique depuis un peu plus de deux ans avec des résultats tangibles, en termes de création d'emplois. 105.000 emplois supplémentaires : c'est plus de pouvoir d'achat dans le pays. 105.000 emplois supplémentaires, c'est un fardeau un peu moins lourd pour la société. 105.000 emplois supplémentaires, c'est une assiette plus large qui cotise pour que la solidarité puisse être financée. 105.000 emplois supplémentaires, ce n'est pas suffisant mais 105.000 emplois supplémentaires, ça montre que le chemin qui a été suivi : plus de compétitivité, plus de confiance pour les entreprises, plus de modernisation, c'est un chemin qui donne lieu à des résultats.

8 Les partenaires sociaux se sont accordés – et je m'en réjouis – sur un accord interprofessionnel. Cet accord peut donner un espace pour les deux ans qui viennent à de la stabilité sur le plan social et la capacité, secteur par secteur, de regarder, au départ de cet accord, comment il pourra être traité sur le plan social. Donc : faire en sorte que l'on puisse continuer à tenir le cap de la compétitivité est évidemment un point très important. Ce cadre législatif couplé à cet accord interprofessionnel sont un signal positif dans le bon sens par rapport à cela.

Lorsque je vois les quelques difficultés, de temps à autre, connues sur le plan de l'une ou l'autre contestation, de l'une ou l'autre manifestation : si on peut avoir une paix sociale, c'est bien évidemment un signal extrêmement important.

→ SUITE EN PAGE 09

Accélérer la création et le développement de l'activité économique en Wallonie

uwe

L'Union Wallonne des Entreprises (UWE) est l'organisation des **employeurs privés** qui **agit** pour assurer **la prospérité de la Wallonie**, à travers la mise en place et le soutien d'un **climat** et d'un **cadre** qui permettent la création et le développement d'entreprises compétitives et durables.

Une vocation de rassembleur… Liège, Brabant wallon, Hainaut, Luxembourg, Namur : des entrepreneurs de toute la Wallonie se retrouvent à l'UWE. C'est un des seuls lieux où toutes les branches de l'industrie et des services sont représentées, de même que tous les types d'entreprises, de la petite entreprise familiale à la grande multinationale.

L'UWE promeut un monde patronal fort. Ses moyens proviennent des cotisations des membres, en direct ou via leur fédération sectorielle. Ils sont aujourd'hui plus de 6.500 à nous faire confiance pour les représenter au mieux de leurs intérêts. L'UWE est l'union wallonne des entreprises et non l'union des entreprises wallonnes, histoire de permettre aussi aux entreprises étrangères établies en Wallonie d'être représentées par l'UWE dans tous les lieux de décision du pays.

Union Wallonne des Entreprises

www.uwe.be

Chemin du Stocquoy 3 • 1300 Wavre
010/47.19.40 • info@uwe.be

→ SUITE DE LA PAGE 07

9 En matière de fiscalité des entreprises, il y a un besoin important de sécurité juridique, de stabilité, de clarté. C'est un point extrêmement important pour les prochaines années, en ce qui concerne la fiscalité, en ce qui concerne les entreprises. La fiscalité sur les entreprises doit être modernisée dans la perspective de rendre notre modèle fiscal encore plus efficace sur le plan des investissements, sur le plan du développement économique, de le rendre juste, de le rendre équitable. Le partage des impôts, c'est évidemment un chantier qui est difficile, qui est délicat, qui est complexe. C'est un chantier aussi sur lequel, pour la législature, on doit tenter de progresser et de donner cette stabilité. Cela doit contribuer à renforcer davantage la confiance et renforcer davantage l'attractivité du pays, pour le plus grand bien de notre développement économique.

10 C'est une idée que j'ai lancé il y a quelques mois déjà maintenant et c'est une conviction aussi exactement pour l'avenir d'une entreprise que pour un pays, que pour une région dans le monde : lorsque l'on ne bouge pas, lorsque l'on ne décide pas, lorsque l'on se contente de faire comme on a toujours fait, lorsque l'on n'investit pas, évidemment : on régresse, on recule et on n'a pas la capacité de faire en sorte que le rebond soit un rebond positif, positif pour l'ensemble de la société.

Il est nécessaire d'identifier quelques secteurs clés dans le cadre desquels nous devons investir à court, à moyen et à long terme, à l'horizon 2030, démarrer aujourd'hui. Ne pas investir aujourd'hui, c'est s'appauvrir. Une sorte de lâcheté vis-à-vis des générations futures comme ce serait le cas si nous ne travaillons pas sur le système social.

Et donc, là aussi, nous voulons prendre nos responsabilités et nous avons considéré qu'il y avait, en tout cas, trois secteurs clés pour les quelques années pour notre pays : trois secteurs clés pour renforcer la stabilité au travers d'investissements publics/privés.

- La digitalisation de notre économie qui est en train de bouleverser un certain nombre de relations dans notre économie.
- Deuxième point : la mobilité, les infrastructures, raisonner aussi pour savoir comment on peut mobiliser une mobilité alternative de manière intelligente, prendre en compte aussi les défis environnementaux.
- Et troisième point, c'est la transition énergétique, faire en sorte que le débat sur l'énergie soit considéré comme une opportunité pour créer de la valeur, une opportunité pour qu'on ait là aussi une vision stratégique à moyen et long terme.

"*En conclusion, je mesure bien la responsabilité d'un gouvernement comme celui que l'on connait, mais je mesure bien aussi à quel point les entrepreneurs, celles et ceux qui font preuve de courage, qui prennent le risque, jouent un rôle clé, un rôle moteur. Je compte beaucoup sur vous, en tout cas, vous pouvez compter sur nous pour vous soutenir et tout mettre en œuvre afin de faire en sorte que l'année 2017 soit emprunte d'optimisme, d'espoir et de confiance*".

"

ON A BESOIN DE GRANDES ENTREPRISES, ON A BESOIN AUSSI DE PETITES ENTREPRISES. ON A BESOIN DE FAIRE EN SORTE QUE LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES PUISSENT PROGRESSIVEMENT GRANDIR.

Yves PRETE, Président de l'UWE

"Les entrepreneurs wallons feront encore le job en 2017 !"

EN INTRODUCTION DE SON DISCOURS, LE PRÉSIDENT DE L'UNION WALLONNE DES ENTREPRISES A VOULU TOURNER LA PAGE D'UNE ANNÉE 2016 MARQUÉE PAR LES DANGERS ET LES INCERTITUDES CROISSANTES DU MONDE. CE QUI N'A PAS EMPÊCHÉ LES EMPLOYEURS WALLONS DE RELEVER QUANTITÉ DE DÉFIS. EN ÉCHO AU DISCOURS DU PREMIER MINISTRE, IL A ASSURÉ QU'ILS LE FERAIENT ENCORE EN 2017 !

Violence aveugle, conflits armés, bouleversements et surprises politiques, 2016 laissera une empreinte forte dans l'histoire. "*De nouveaux équilibres géopolitiques se dessinent et chaque jour nous rappelle que notre monde est décidément peu prévisible. Pensons au Brexit, aux élections aux Etats-Unis et aux incertitudes qui pèsent sur les échéances électorales chez nos deux grands voisins en 2017*". Après avoir rappelé que les crises et la peur du lendemain sont mauvaises conseillères, il a souligné que nous abordons 2017 "*dans ce monde un peu déboussolé, confrontés au défi de conserver nos libertés et de préserver notre bien être social.Et ceci dans un contexte de croissance faible et, pour notre pays et notre région, de dette publique importante*".

Et de poser la question : "*Un peu déprimante cette introduction ? C'est vrai, mais nous sommes néanmoins convaincus – et c'est le principal moteur des entrepreneurs – que nos actions seront déterminantes pour enjoliver le futur. La meilleure garantie pour notre avenir est de continuer à créer, faire vivre et croitre des entreprises en nombre et en taille suffisants en Wallonie. C'est une banalité de le répéter, mais il faut rappeler que la prospérité d'une région dépend de la valeur ajoutée créée par ses artisans et entrepreneurs. Sans les entreprises, pas de finances publiques, pas de services publics, pas de sécurité sociale. Nous exhortons nos gouvernants à continuer à prendre des mesures fortes pour aider nos entreprises à réussir !*"

A la question de savoir si les entreprises ont «fait le job» en 2016, sa réponse est catégorique : "*Assurément oui ! Peut-être pas encore le «Jobs, Jobs, Jobs», mais les mesures prises pas les différents niveaux de pouvoir ont porté leurs fruits et l'emploi, les investissements et la croissance ont suivi*". Reconnaissant ensuite que la croissance est toujours faible, "*car le monde est en croissance faible*", il a souligné que l'évolution des indicateurs économiques, dont la baisse du chômage, est encourageante.

Pour 2017, le président de l'UWE affirme d'ailleurs que les entreprises veulent faire mieux, "*et nous pourrons le faire si nous continuons à nous attaquer aux handicaps qui freinent notre progression. Ils sont connus, il sont reconnus, et même si des progrès indiscutables ont été engrangés suite à l'action des différents niveaux de pouvoirs, la marge de progression est encore très importante*".

Si le Premier Ministre a répété ce qu'il en est du côté fédéral, notamment avec leTax Shift et le plan fédéral pour les PME et indépendants, "*Nous nous réjouissons de la resorption partielle du handicap salarial suite au Tax Shift, mais notre handicap historique par rapport à nos pays voisins est toujours là, handicap que nous évaluons à 8%, ce qui est encore très significatif. Nous espérons aussi que les mesures liées à l'impôt des sociétés et à la flexibilité du travail combleront au moins partiellement les handicaps que nous connaissons en ces matières*". Et d'enchaîner en affirmant que les entrepreneurs fondent aussi beaucoup d'espoirs dans le plan national d'investissements stratégiques qui devrait être un catalyseur permettant de stimuler l'activité économique autour de grands enjeux.

Place ensuite au volet wallon de son analyse, en se réjouissant de constater que le plan Marshall traverse, jusqu'ici sans grand dommage, les remous qui agitent les budgets régionaux. "*Le Small Business Act Wallon prend consistance, le plan numérique a bien démarré, et une politique industrielle est en train de s'élaborer. Mais tout ne va pas bien ! Les entreprises craignent toujours l'instabilité juridique et fiscale, et malheureusement à raison.*

Yves PRETE, Président de l'Union Wallonne des Entreprises

> NOUS SOMMES CONVAINCUS QUE NOS ACTIONS SERONT DÉTERMINANTES POUR ENJOLIVER LE FUTUR. LA MEILLEURE GARANTIE POUR NOTRE AVENIR EST DE CONTINUER À CRÉER, FAIRE VIVRE ET CROÎTRE DES ENTREPRISES EN NOMBRE ET EN TAILLE SUFFISANTS EN WALLONIE.

Prenons par exemple les vélléités de retour d'un précompte immobilier sur le matériel et les outillages, heureusement abandonnées depuis peu, les annonces, depuis rétractées, de taxes sur la numérisation en contradiction avec la volonté de stimuler notre évolution vers le numérique. Ces initiatives sont problématiques car elles minent la confiance dans la consistance des plans gouvernementaux". Il insiste également sur le fait que tout ne va pas bien non plus sur le plan des finances publiques et de la nécessaire simplification des organes publics. La diminution de la part du PIB consacrée aux dépenses d'investissement – notamment en infrastructures – des différents niveaux de pouvoirs publics reste une des grandes préoccupations du monde patronal.

Autre préoccupation : l'inadéquation persistante entre les besoins du marché du travail et les compétences des jeunes ou des demandeurs d'emploi. "*J'ai personnellement visité récemment deux entreprises remarquables : ces entreprises sont situées à Arlon et Tournai. Elles embauchent et sont forcées d'embaucher une part importante de leur personnel en puisant dans le marché français car elles ne trouvent pas assez de compétences dans leur région alors que le taux de chômage y est significatif. Ce ne sont pas des cas isolés. C'est choquant et cela renforce notre conviction que la mise en oeuvre rapide du Pacte d'Excellence et la poursuite des efforts en vue d'intensifier la formation en alternance sont des priorités absolues*".

Autre handicap régulièrement pointé par les entrepreneurs wallons : le coût de l'énergie, qui handicape particulièrement les Wallons. "*Nous craignons ne pas en avoir fini avec la bulle des certificats verts et, alors que le prix de l'électron en Wallonie est similaire à celui des autres régions et pays qui nous entourent, les obligations de service public ajoutées aux coûts de distribution et les taxes plombent le prix de l'électricité*".

Enfin, ce qu'il qualifie de son dernier regret, si ce n'est son dernier soupir : "*Le climat social Wallon a encore été émaillé de trop nombreuses grèves, très souvent politiques, et encore trop souvent irrespectueuses des droits des citoyens et des travailleurs qui voulaient travailler*". Pour le Président de l'UWE, les efforts de redressement de la Wallonie seront vains si les forces vives de la région ne parviennent pas à collaborer dans la sérénité. "*Gardons l'espoir : en Wallonie, la concertation entre partenaires sociaux sur la réforme des aides à l'emploi a été un succès et,au Fédéral, le préaccord récent sur l'accord interprofessionnel au sein du Groupe des Dix est un signe encourageant. Formulons le voeu qu'il sera avalisé par toutes les instances. Certains points de cet accord nous chagrinent, mais il en va de même pour les syndicats et le gouvernement.Il est important que nous retrouvions la voie de la concertation positive. Le monde change et nous devons nous adapter. Construisons notre futur ensemble en recherchant l'harmonie en permanence*".

Et de conclure donc par cette formule : "*Les entreprises ont fait leur boulot en 2016. Elles le feront en 2017 et sont désireuses d'innover, d'investir, de croître, d'exporter et d'embaucher. Leur succès dépendra d'elles-mêmes, mais elles ont besoin d'un environnement qui ne les pénalise pas par rapport à leurs concurrents. Les quatre priorités du plan ambition 2020 de l'UWE sont toujours aussi pertinentes. Enseignement et formation, simplification des structures, compétitivité salariale, énergétique et sociale, et harmonie sociale. Nous détenons les clés de notre avenir et, dans ce monde incertain, nous avons le devoir de tout mettre en oeuvre pour être bien armés pour résister aux tempêtes. Sans entreprises fortes, pas de bien être Wallon. Prenons acte de l'urgence et agissons vite, pour le bien de tous*".

Pour y arriver, pas de doute : la Wallonie peut compter sur l'engagement de ses entreprises. ■

Symposium Écoles/Entreprises

La transition numérique, cela passe par l'école !

QUEL EST L'IMPACT DU NUMÉRIQUE SUR L'ÉCOLE ET SUR L'ENSEIGNEMENT DES MÉTIERS ? C'ÉTAIT LE THÈME DU SYMPOSIUM QUE LA **FONDATION POUR L'ENSEIGNEMENT** A TENU À BRUXELLES, LE 9 FÉVRIER DERNIER : UNE REVUE DES DÉFIS LIÉS À LA NUMÉRISATION DE LA SOCIÉTÉ... ET DONC DE L'ÉCOLE. IL A AUSSI ÉTÉ QUESTION DU PACTE D'EXCELLENCE, DONT LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT FRANCOPHONE MARIE-MARTINE SCHYNS A PRÉSENTÉ L'ÉTAT D'AVANCEMENT.

Actualité oblige, le symposium de la Fondation pour l'enseignement (FPE) s'est ouvert sur les dernières évolutions du Pacte pour un enseignement d'excellence. Luc Willame, Président de la Fondation, a d'abord commenté les avis négatifs et conditionnels rendus sur le projet d'avis numéro 3, qu'il estime "*animés par la peur du changement*". Il en a appelé à l'union des bonnes volontés pour finaliser ce travail, déjà basé sur une concertation entre acteurs de l'école : "*Un accord est maintenant nécessaire dans le cadre négocié pour que ce plan devienne opérationnel*".

Marie-Martine SCHYNS, la ministre de l'Enseignement francophone, a remercié la FPE pour le travail qu'elle a fourni [1] dans le cadre des travaux du Pacte et pour ses projets sur le terrain. Elle a ensuite rebondi sur l'actualité et, au passage, corrigé certaines (dés)informations qui circulent. Elle comprend les inquiétudes face aux changements qui s'annoncent, confirme la nécessité d'informer les acteurs de terrain, mais, avant tout, affirme sa résolution : "*Faire évoluer le système est une nécessité, car le statu quo n'est pas une option*".

La ministre a présenté quelques éléments du Pacte. Pour l'enseignement qualifiant, elle insiste sur la nécessité d'établir, pour chaque métier, une filière d'excellence menant à l'emploi.

A la clef, notamment : une adaptation des cours généraux à la pratique du métier, un renforcement de l'alternance école-entreprise (rendue plus lisible, en concertation avec tous les acteurs) et une gouvernance plus rationnelle, entre autres au niveau de l'offre d'options, qui doit correspondre aux besoins des bassins de vie. "*Il faut que le jeune qui sort de l'enseignement qualifiant puisse trouver un métier qui correspond aux réalités de son bassin socioéconomique*".

La numérisation : un défi plus pédagogique que technologique

Bruno DELIÈVRE, professeur de Sciences de l'éducation à l'université de Mons, qui a présidé le groupe de travail «Réussir la transition numérique» du Pacte, était tout désigné pour introduire le thème du colloque. D'emblée, il pose un constat sous forme de défi : "*Actuellement, le numérique a une place dans les programmes d'enseignement, mais une place à part. Or, il devrait être intégré dans toutes les matières*". Il a consacré le reste de son intervention à la manière d'opérer cette intégration. "*Ce n'est pas un problème d'outils*, poursuit-il. *Cette intégration pose d'abord la question de la place de l'école dans une société numérique. Car cette évolution change beaucoup de choses*".

Il énumère alors les quatre champs de changements qui affectent l'école : le rapport au savoir (le prof n'est plus le seul dispensateur de savoir) , le rapport aux autres (on passe d'une communication verticale prof-élèves à une communication horizontale entre élèves, dont le prof devient l'animateur), le rapport au temps et le rapport à l'espace. La transition numérique est donc un défi plus pédagogique que technologique.
Pour le relever, il faut aider l'enseignant à intégrer le numérique à ses cours.

Pour cela, il importe de définir le rôle du numérique dans les programmes, ce qui n'est pas encore fait aujourd'hui. L'enseignement ne fera donc pas l'économie de réécrire les référentiels, ainsi que les projets d'établissement. Cela passe ensuite par la formation, tant initiale que continue : "*Il faut accompagner les enseignants là où ils sont*, martèle Bruno Delièvre, *sur le lieu de travail, avec les contenus qui sont les leurs et en relations avec leurs élèves*". L'équipement de base est un élément important, mais aussi celui qui est nécessaire au projet d'enseignement. Et, enfin, il est indispensable de généraliser les structures d'échange entre profs, pour soutenir ceux qui auraient du mal à opérer la transition.

Marie-Martine SCHYNS, Ministre de l'Enseignement francophone, a tenu à remercier la FPE pour le travail effectué dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence.

"

FAIRE CHANGER LES MENTALITÉS PREND DU TEMPS...

Olivier REMELS, Secrétaire Général de la Fondation pour l'Enseignement (FPE)

Recherche créatifs

Trois panels denses se sont ensuite succédés. L'un d'eux donnait la parole aux entreprises. Ses membres devaient répondre à cette question : "*Quel est l'impact du numérique sur les métiers en entreprises et sur les compétences attendues ?*" Florilège.

- **Jacques SPELKENS**, Head of CSR Benelux d'Engie : "*On ne peut pas nier les effets collatéraux de l'évolution technologique. Celle-ci a un impact sur 60 % des emplois*". Et aussi sur les profils recherchés, qui doivent inclure des savoir-être particuliers : adaptabilité, capacité à anticiper les problèmes... Des savoir-être souvent lacunaires au sortir de l'école.
- **Catherine LETE**, Talent Solutions chez IBM, souligne l'impact du numérique sur les profils recherchés en informatique : "*On recherche désormais des créatifs, avec une tête bien faite plutôt que bien remplie. Le métier n'est plus destiné uniquement aux matheux, mais à ceux qui ont une palette de compétences et de connaissances à offrir*".
- **Luc MACHIELS**, Deputy Chief Data Officer de BNP Paribas Fortis, le rejoint. Pour lui, l'école doit favoriser l'émergence d'autres formes d'intelligences, notamment les créatives. "*Nous cherchons des acteurs des technologies, pas des consommateurs. Il serait donc intéressant, dès le secondaire, de former les jeunes à la programmation. Cela mettrait les esprits créatifs en évidence et aiguiserait une série de compétences que nous recherchons*".
- **Aurélie HUMBLET**, coordinateur RH-Ouvrier chez Safran (industrie aéronautique),), insiste également sur les savoir-être. Mais elle pointe un phénomène de pénurie dans certains métiers. Les jeunes usineurs sont bien formés, avec une bonne connaissance de base, y compris des machines à commandes numériques. Le problème, c'est qu'il n'y en a pas assez. La raison ? Le déficit d'image des métiers industriels auprès des jeunes.
- **François CONSTANT**, Technical School&Knowledge Manager de la STIB, prépare une transition technologique fondamentale, liée à l'avènement des bus hybrides/électriques et du métro automatique. L'électronique embarquée et la numérisation ont un impact sur les profils recherchés, qui doivent montrer leur capacité à apprendre à apprendre et à partager le savoir

Les deux autres panels étaient consacrés aux initiatives d'éducation au numérique (ou par le numérique) et à la manière d'intégrer le numérique à l'enseignement des métiers (en Belgique francophone et en France), avec un accent sur les types de partenariats envisageables, entre autres avec les acteurs de la périphérie scolaire : régions, centres de compétences, formation professionnelle...

Retrouvez le compte-rendu du colloque sur www.fondation-enseignement.be.

Fondation pour l'Enseignement (FPE) : les projets se développent bien !

Olivier REMELS, secrétaire général de la FPE, a remercié tous les partenaires de la fondation pour leur engagement. Rappelons que, depuis 2013, celle-ci réunit les fédérations d'entreprises et les pouvoirs organisateurs de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il a ensuite évoqué les vertus de la formation continue des enseignants, notamment les stages en entreprises Entr'apprendre, qui mobilisent cette année 30 entreprises de 9 secteurs d'activités offrant 130 places de stages. Un regret : le nombre de profs-stagiaires n'évolue pas au même rythme. "*Faire changer les mentalités prend du temps. Nous devons continuer à informer, tout en assouplissant les modalités...*" Il a annoncé la mise en place d'une plateforme web pour pérenniser les liens entre enseignants et entreprises, confirmé l'ouverture des stages aux profs des cours généraux et évoqué la réflexion en cours visant à informer les enseignants du futur tronc commun sur l'approche métiers. Enfin, il a présenté le nouveau partenariat de la FPE avec le projet européen «**Cokleeco**» (Building common knowledge between education and companies), "*qui aidera à repérer en Europe les bonnes pratiques d'échanges écoles-entreprises et favorisera le développement d'itinéraires de formation pour enseignants et entreprises. Cokleeco nous permettra aussi de valoriser hors des frontières les bonnes pratiques développées chez nous*".

FONDATION POUR L'ENSEIGNEMENT

(1) La FPE a présidé le groupe de travail sur la revalorisation du qualifiant lors de l'élaboration des recommandations du Pacte pour un enseignement d'excellence, rassemblant entreprises, syndicats, opérateurs de la formation et agences pour l'emploi aux côtés des pouvoirs organisateurs, parents et syndicats enseignement.

La réussite d'IRIS au service de la nouvelle génération

The IRIS Book

NE DITES PAS À **PIERRE DE MUELENAERE** QU'IL A RÉDIGÉ SES MÉMOIRES, QU'IL A COUCHÉ SUR LE CLAVIER PUIS SUR PAPIER UN RÉSUMÉ DES SOUVENIRS GLANÉS TOUT AU LONG DE LA FABULEUSE AVENTURE D'IRIS. NON : «THE IRIS BOOK 1982-2015» EST L'ŒUVRE DE QUELQU'UN QUI RESTE UN ENTREPRENEUR DANS L'ÂME DEPUIS 33 ANS. SON OBJECTIF ? PARTAGER SON EXPÉRIENCE AVEC LES ENTREPRENEURS DE LA NOUVELLE GÉNÉRATION.

C'était il y a pile 30 ans : après plusieurs années de préparation, Pierre De Muelenaere crée avant l'heure ce qu'on appellerait aujourd'hui une start-up technologique. La société belge IRIS est lancée en 1987 pour commercialiser les résultats de sa thèse de doctorat. Le premier produit de la société, Texiris™ 1.0 est la version commerciale de la solution innovante de Reconnaissance Optique de Caractères (ROC, ou OCR pour Optical Character Recognition) développée au cours de cette thèse. Depuis cette date et pendant 33 années consécutives, Pierre de Muelenaere a conduit IRIS à travers toutes les étapes de son développement, depuis la création d'une spin off universitaire jusqu'à la mise en bourse de la société qui a permis son développement accéléré. Plus récemment, Il a établi une collaboration stratégique avec Canon, pour ensuite négocier le rachat d'IRIS par Canon et organiser enfin l'intégration d'IRIS dans le groupe. Mission accomplie : son bébé est en de bonnes mains !

Success Story

Trente-trois ans qui ont vu IRIS, pépite walonne, s'imposer à l'échelle mondiale. Avec quelques chiffres-clés : 1,5 milliard d'euros de revenus cumulés, 80 millions d'euros de profit opérationnel cumulé, 1,8 million homme-jour, dont 200.000 homme-jour rien qu'en R&D.

A travers «The IRIS Book 1982-2015 – A 33 years Story on Entrepreneurship from Belgium and what you can learn from it», l'auteur capitalise sur ce parcours et cette expérience hors du commun pour proposer un véritable guide de voyage, un Road Book de l'entrepreneuriat. Un véritable guide truffé de conseils et d'anecdotes, un outil précieux pour les candidats entrepreneurs.

Aventures et mésaventures de la success story d'IRIS ont permis à Pierre De Muelenaere de tirer une multitude d'enseignements, compilés dans un ouvrage qui fait pas moins de 500 pages ! De quoi lui permettre largement d'illustrer et de réfléchir aux concepts clés de l'Entreprenariat, comme, la Stratégie et le Management, la Technologie et l'Innovation, les Partenariats et la Culture, la Gestion des Crises et les aspects amusants et enrichissants de l'Entreprenariat. Pour l'auteur, le fait qu'IRIS soit passé par de nombreuses phases, bonnes ou mauvaises, voire très mauvaises. En 30 ans, la pépite néo-louvaniste en a vu de toutes les couleurs : du stade de spin-off à la transmission à un groupe mondial, en passant par la création et la phase de développement, la levée de fonds, l'entrée en Bourse, la croissance accélérée puis maîtrisée, les partenariats internationaux, les désaccords avec les actionnaires, la décroissance sous l'effet de la crise financière, la sortie de Bourse, etc.

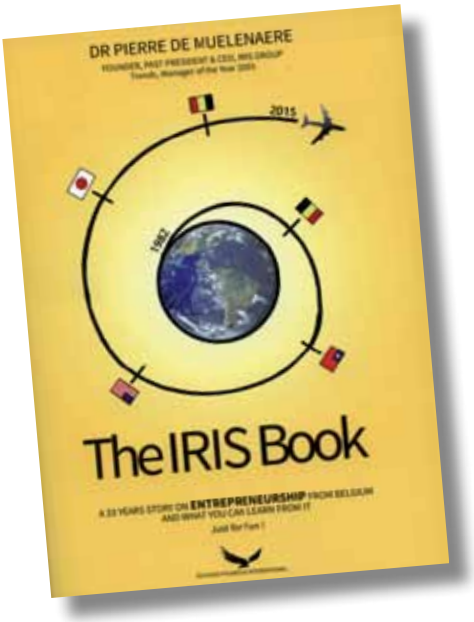

"L'IRIS Book permet de lever le capot et de voir le moteur. Rien n'est occulté, pas même les très graves crises que nous avons connues et qui ont failli signer à l'époque signer l'arrêt de mort de l'entreprise. Ces témoignages peuvent se révéler très précieux pour d'autres entrepreneurs".

Fondateur de l'entreprise qu'il a quittée en 2015, Pierre De Muelenaere met en avant l'aspect humain de l'aventure entrepreneuriale. Une aventure humaine qui en s'est pas arrêtée avec le passage d'IRIS sous la bannière de Canon. Là aussi, les relations entre les managers des deux sociétés et le respect des uns et des autres sont le ciment de cette intégration réussie.

Pierre DE MUELENAERE,
Fondateur de la société IRIS

> L'IRIS BOOK PERMET DE LEVER LE CAPOT ET DE VOIR LE MOTEUR. RIEN N'EST OCCULTÉ, PAS MÊME LES TRÈS GRAVES CRISES QUE NOUS AVONS CONNUES ET QUI ONT FAILLI SIGNER À L'ÉPOQUE SIGNER L'ARRÊT DE MORT DE L'ENTREPRISE.

IRIS est aujourd'hui devenu le centre de compétences mondial du groupe japonais Canon pour tout ce qui touche à la reconnaissance optique des images et des documents. L'entreprise emploie désormais 600 personnes et réalise un chiffre d'affaires proche de 100 millions d'euros, ce qui fait dire à l'auteur qu'IRIS est finalement une «petite» entreprise au niveau mondial. Mais cela ne l'empêche pas de constituer un excellent cas d'école.

Transmettre

L'IRIS Book s'articule donc autour d'une série de thèmes. Chaque thème est décomposé en sections, qui correspondent à une question ou un sujet spécifique. "*Le lecteur peut donc sélectionner la section qui l'intéresse le plus, à un moment donné de sa réflexion, grâce à la «Table d'Orientation». Il peut ensuite directement aborder cette section et comprendre quelle a été l'expérience d'IRIS dans le domaine considéré, pour ensuite parcourir les différentes «Leçons Apprises», présentées en fin de section. Celles-ci ont bien souvent une portée beaucoup plus générale et peuvent certainement inspirer d'autres projets*".

L'ambition de Pierre De Muelenaere a été d'imaginer son IRIS Book pour partager de l'expérience vécue avec des ingénieurs, des entrepreneurs jeunes ou confirmés, des managers qui veulent développer leur société à l'international, des professeurs (en innovation, marketing, économie, etc.). "*Son organisation originale qui permet une sélection rapide des sujets les plus intéressants par le lecteur, sa présentation dynamique agrémentée de nombreuses photos ou dessins devrait rendre l'ouvrage accessible à un lectorat varié et en particulier à la nouvelle génération*". Une nouvelle génération avec laquelle Pierre De Muelenaere a décidé de partager son expérience de multiples façons, puisqu'il a aussi intégré une équipe de coaches entrepreneurs confirmés et a aussi rejoint un fonds d'investissement dédié aux lancements de spin-offs de toutes les universités belges. ■

Quelques caractéristiques originales de l'Iris Book

- L'IRIS Book est rédigé en Anglais pour une diffusion plus large et internationale. Le titre complet est le suivant : «*The IRIS Book 1982-2015*». Le sous-titre est : «*A 33 years story on Entrepreneurship from Belgium and what you can learn from it !*»
- Il est préfacé Eric DOMB (Fondateur de Pairi Daiza) et le Baron Luc BERTRAND (Chairman d'Ackermans & van Haaren), deux personnalités reconnues du monde des affaires belges, qui connaissent bien le projet IRIS et ont directement contribué au développement de ce projet.
- Il contient 474 pages en 4 couleurs avec 642 photographies ou dessins.
- Il bénéficie de l'input de 63 personnes (Europe, USA, Japon, etc.) qui ont directement contribué à ce projet (conception graphique, photographies, dessins, relecture sur le fonds, relecture sur la forme, etc.)
- Il propose 162 «*Leçons apprises*» (Lessons Learned) et 19 commentaires de personnalités clé.
- Le site pygargue-international.com donne plus d'informations sur le projet, notamment en ce qui concerne le contenu de l'ouvrage, les événements organisés, la vente en ligne ou la vente en magasin.

Philippe DELUSINNE (RTL Belgium) :

"Le Télévie donne un vrai sens à notre travail"

LE 22 AVRIL PROCHAIN, RTL ORGANISERA LA **29E ÉDITION DU TÉLÉVIE**. ANNÉE APRÈS ANNÉE, L'OPÉRATION CARITATIVE NE CESSE D'ENREGISTRER DE NOUVEAUX RECORDS EN TERMES DE DONS. PHILIPPE DELUSINNE, ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ DE RTL BELGIUM, ÉVOQUE POUR NOUS LES RAISONS DU SUCCÈS DU TÉLÉVIE ET L'IMPORTANCE DE L'OPÉRATION POUR SON ENTREPRISE.

DYNAM!SME : Comment expliquez-vous le succès jamais démenti du Télévie ?

Philippe DELUSINNE : *La première raison est liée au fait que cette opération est profondément humaine. Le Télévie, c'est une grande histoire de liens tissés entre des hommes et des femmes issus de tous les milieux. Des hommes et des femmes qui, face à la maladie, relèvent leurs manches et collaborent. Dans la lutte contre le cancer, le Télévie est un moteur qui carbure à l'humain.*

La deuxième raison majeure qui explique le succès du Télévie est sans nul doute liée aux avancées scientifiques qu'elle a permis d'engranger et qui démontrent que le Télévie contribue réellement à sauver des vies.

Depuis 1989, 163 millions d'euros ont été investis dans la recherche grâce au Télévie. Avec ces moyens, des pas de géants ont été accomplis en matière de recherche scientifique. Il y a 30 ans, 80% des enfants atteints de leucémies aigües mourraient ; aujourd'hui, plus de 90% des enfants en guérissent.

Quel est le bénéfice qu'une entreprise comme RTL tire de l'organisation d'une telle opération ?

Je crois profondément en la capacité de l'entrepreneuriat de bénéficier à la collectivité.

Avec le Télévie, RTL ne se limite pas à créer des emplois et de l'activité économique dans la région où elle est active. Elle contribue à sa petite échelle à une action qui dépasse très largement son champ d'activités strict.

Aujourd'hui, on appelle cela la responsabilité sociétale des entreprises. L'institutionnalisation de cette responsabilité, son encadrement, etc. a peut-être contribué à faire perdre de vue l'objectif qu'elle poursuit : mettre en lumière l'impact bénéfique qu'une entreprise peut avoir au profit de la collectivité.

Chez RTL, le Télévie fait partie intégrante de la politique des ressources humaines tant c'est un moteur de motivation et de mobilisation réelles chez les collaborateurs car cela donne une portée sociale à notre activité et apporte davantage encore de sens à notre travail.

De nombreuses entreprises soutiennent le Télévie. Lesquelles ?

Depuis sa création, le Télévie peut compter sur des entreprises qui sont, au fil du temps, devenues des partenaires fidèles (Proximus, Match, Cora, Audiopresse, Vastiau Godeau, Pairi Daiza...).

D'autres collaborations sont plus ponctuelles mais traduisent la même volonté d'offrir à son entreprise le bénéfice d'une collaboration avec une grande opération sociétale.
De 100 entreprises en 2015, nous sommes passés à 132 en 2016. Ensemble, ces entreprises contribuent à hauteur d'environ 1.000.000 d'euros du montant total collecté.

Afin de permettre à un nombre toujours plus grand de prendre part à l'initiative, en ce compris à un niveau plus local, les départements de RTL développent des packages de dons. L'an dernier, cela a très bien fonctionné : 68 packages en 2015 contre 87 packages en 2016. La présence de commerçants régionaux est donc plus élevée cette année. ■

Les entreprises qui souhaitent s'investir dans l'opération Télévie par un don, une action interne ou une participation active peuvent prendre contact avec Josette CANTINEAU (02/337.62.81 - jcantineau@ipb.be).

FAISONS GAGNER LA vie

Philippe DELUSINNE,
Administrateur Délégué, RTL Belgium

“

DEPUIS 1989, 163 MILLIONS D'EUROS ONT ÉTÉ INVESTIS DANS LA RECHERCHE GRÂCE AU TÉLÉVIE. AVEC CES MOYENS, DES PAS DE GÉANTS ONT ÉTÉ ACCOMPLIS EN MATIÈRE DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE.

Le Télévie en chiffres

- 65.000 nouveaux cas de cancers dont 373 enfants sont décelés chaque année en Belgique.
- 1 homme sur 3 et 1 femme sur 4 auront un cancer avant leurs 75 ans. A terme, ce sera 1 personne sur 2.
- Il y a 30 ans, 80% des enfants atteints d'un cancer mouraient. Aujourd'hui, plus de 90% des enfants atteints de la «forme commune» de leucémies aigües guérissent !
- Depuis 1989, le Télévie a permis de récolter 163 millions d'euros en faveur de la recherche. Grâce à ces dons, ce sont 2.114 projets de recherche et 2.133 scientifiques qui ont été soutenus.
- Le Télévie finance actuellement 180 chercheurs, ce qui représente 1.500 heures de travail par jour.
- Chaque année, près de 300 citoyens s'activent à organiser quelque 550 manifestations de soutien.
- En 2016, la pièce de théâtre «Toc Toc» a été jouée à 30 reprises à guichets fermés. En tout, 17.400 personnes y ont assisté.

L'entrepreneuriat en Wallonie

«TAFSQUARE» : the platform to be !

LA CRÉATION DE «TAFSQUARE» : UNE AVENTURE ENTREPRENEURIALE EXEMPLAIRE DE DEUX AMIS, ANIMÉS PAR L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE QU'ILS ONT CONCRÉTISÉ DANS LA CRÉATION D'UNE PLATEFORME COLLABORATIVE POUR LES ENTREPRISES EN RECHERCHE DE PARTENAIRES OU DE SOUS-TRAITANTS.

par Didier PAQUOT

La création d'une entreprise, c'est d'abord une aventure humaine d'entrepreneurs. «Tafsquare», une startup née dans la région de Charleroi, n'échappe pas à la règle.

Enrico PORROVECCHIO et Antoni FASULLO se sont connus sur les bancs de l'université de Mons, l'un inscrit en section ingénieur commercial, le second en sciences de gestion. Ils se retrouvent par la suite chez Caterpillar.

Mais l'entrepreneuriat les taraude. "*Après avoir passé 4 ans aux USA et 3 ans à Grenoble pour le compte de Caterpillar*, raconte Enrico, *je me suis lancé en 2014 comme coach en développement personnel et professionnel*". "*Quant à moi*, explique Antoni, *j'ai démissionné du jour au lendemain pour me former à l'entrepreneuriat et former à mon tour les jeunes au sein de projets d'entreprises, ou des adultes déjà indépendants. J'accompagnais aussi des entrepreneurs dans le développement de leur entreprise*".

En 2015, Antoni et Enrico, qui ne se sont jamais perdus de vue, décident de lancer leur propre entreprise. "*Un de nos amis indépendants*, détaillent les deux associés, *nous confiait un jour son problème de solitude rencontré par beaucoup de chefs d'entreprise, notamment dans la recherche de sous-traitants. Cela a été le déclic pour nous : pourquoi ne pas créer une plateforme collaborative destinée aux entreprises qui cherchent des partenariats pour la réalisation de certains travaux ?*"

Tel est le concept général de «Tafsquare» (TAF pour Travail à Faire), la startup qu'Antoni et Enrico ont créée en août 2016, financée par emprunt bancaire. Le principe est simple : les entreprises qui désirent offrir leurs services s'inscrivent sur la plateforme, moyennant un «fee» de 49 euros par an. Les entreprises à la recherche d'un partenariat ou d'une sous-traitance postent» leur demande (un TAF) sur la plateforme. Celle-ci génère alors une liste de partenaires/sous-traitants potentiels, d'abord dans un rayon proche du lieu où le travail doit être exécuté, mais qui peut s'étendre à toute la Belgique. Un e-mail est alors envoyé aux entreprises contenues dans cette liste leur demandant de signifier leur marque d'intérêt pour le TAF proposé. L'entreprise «demanderesse» peut accéder à la liste des entreprises intéressées par sa proposition contre la somme de 9,90 euros, après s'être acquittée d'un droit d'inscription de 49 euros. Si l'entreprise envisage de créer 10 demandes sur l'année, elle peut contracter un «package» de 149 euros par an. Enfin, pour une création illimitée de TAFs, l'entreprise optera pour un abonnement annuel de 599 euros. Ensuite, aux entreprises, désormais mises en contact, de se mettre d'accord sur un contrat pour réaliser le TAF.

S'organise dès lors tout un réseau d'entreprises qui se lient pour des collaborations ponctuelles ou régulières. Comme sur beaucoup de plateformes similaires, une «évaluation par les pairs» est organisée, à savoir la qualité du travail du prestataire est évaluée par l'entreprise qui en a bénéficié.

Après moins de 6 mois depuis son lancement, la plateforme accueille déjà 8.000 entreprises qui offrent leurs services. Aujourd'hui, plus de 90% des TAFs créés ont suscité l'intérêt des professionnels. "*Cela montre*, observe Antoni Fasullo, *que le besoin d'un réseau d'entreprises collaboratives est bien présent et que notre plateforme rencontre ce besoin*".

Quel est le business plan de «Tafsquare» ? "*Nous espérons*, répond Enrico Porrovechio, *enregistrer 20.000 inscrits d'ici 2018. Notre «Break even» sera atteint quand la plateforme comptera 2.000 abonnés payants*".

Souhaitons à nos deux entrepreneurs qu'ils rencontrent leurs objectifs. Ils témoignent de la renaissance d'un esprit d'entreprendre en Wallonie. Et formons le vœu qu'ils servent d'exemple à beaucoup d'entrepreneurs en herbe.

www.tafsquare.com

Enrico PORROVECCHIO et **Antoni FASULLO**, fondateurs de «Tafsquare»

“

LE BESOIN D'UN RÉSEAU D'ENTREPRISES COLLABORATIVES EST BIEN PRÉSENT ET NOTRE PLATEFORME RENCONTRE CE BESOIN.

Votre entreprise a des projets d'investissements ? Vous souhaitez lancer votre activité ? Vous souhaitez acquérir une société existante ou ses actifs ? ...

IMBC peut participer au financement de votre projet !

M B C

Actif au sein du paysage financier wallon depuis plus de 25 ans, IMBC est le partenaire des PME petites et grandes, des sociétés innovantes, des spins off, des artisans et des indépendants.

IMBC, en 25 ans, c'est :

- 1.500 financements accordés pour un montant de 320 millions d'euros.
- 800 PME financées dont 250 en portefeuille.

Quels que soient vos projets : création, innovation, R&D, croissance, développement, BFR... IMBC et ses filiales de financement spécifique proposent des solutions adaptées à vos besoins en consolidant la **structure financière de votre entreprise**.

En tant que véritable outil de **proximité**, IMBC étudie chaque dossier comme un cas particulier et sans à priori. Selon les spécificités propres (besoins, activités, autres financiers sollicités...), un montage financier sur-mesure est élaboré tenant compte des spécificités de **votre projet** (entreprise, besoins, activité, partenaires financiers, aides publiques...)

IMBC propose ainsi une variété de techniques de financement de haut de bilan (moyen et long terme) : prêts (subordonnés, obligataires convertibles, garantis...), prises de participation, avances à terme fixe....

IMBC constitue une source de **financement en quasi-capital** alternative et/ou complémentaire aux institutions financières traditionnelles et peut intervenir dans une entreprise soit en tant que partenaire financier unique au côté de l'entreprise, soit en partenariat avec une ou plusieurs banques (départements traditionnels, mezzanine finance...), avec tout organisme financier public (Novallia, Sowalfin, Sofinex...), mixte ou privé (Ventures Capitalists, Business Angels...). Il est également compatible avec les programmes d'aides de la Région Wallonne et de l'Europe (DGO6, Plan Marshall...).

Pour IMBC, l'année 2017, c'est :

- un nouveau **site internet** : www.imbc.be ;
- de **nouveaux moyens** de 37 millions d'euros avec la création fin 2016 d'une nouvelle filiale, la **S.A. IMBC 2020**.

Quel que soit l'état d'avancement de votre projet, contactez-nous !

Invest. MONS BORINAGE CENTRE

Financement participatif

Le crowdfunding en plein boom en Belgique !

C'EST UNE ÉTUDE D'UN DES ACTEURS MAJEURS DU MARCHÉ QUI L'AFFIRME : LE CROWDFUNDING A POURSUIVI SA CROISSANCE EXTRAORDINAIRE EN BELGIQUE EN 2016. PREMIERS BÉNÉFICIAIRES DE CE NOUVEAU MODE DE FINANCEMENT AU POTENTIEL ÉNORME, LES JEUNES ENTREPRISES EN CROISSANCE. AVEC PRÈS DE 11 MILLIONS D'EUROS COLLECTÉS, LA HAUSSE ATTEINT LES 150%, PREUVE QUE LES INVESTISSEURS BELGES FONT DE PLUS EN PLUS CONFIANCE À CETTE FORME DE FINANCEMENT PROMETTEUSE POUR MISER SUR DES PME TOUT AUSSI PROMETTEUSES. LES MONTANTS EN JEU RESTENT FAIBLES PAR RAPPORT AUX PAYS ANGLO-SAXONS ET PAR RAPPORT AUX MONTANTS OCTROYÉS PAR LES BANQUES, MAIS LE CROWDFUNDING EST DÉSORMAIS BIEN ENTRÉ DANS LES MŒURS.

Littéralement, on devrait parler de «financement par la foule». Mais rebaptisé financement participatif, le crowdfunding regroupe en fait tous les outils et méthodes de transactions financières qui font appel à un grand nombre de personnes afin de financer un projet. Parmi ces différents outils, c'est le crowdlending qui tire le mieux son épingle du jeu. Variante du crowdfounding, mais sous forme de prêt, le crowdlending se classe donc en tête : plus de 70% des sommes collectées en financement participatif l'ont en effet été via cette formule de prêt. Le marché belge suit ainsi la tendance américaine et européenne.

Le secteur le reconnait : la prise de risque est et reste élevée. Si, en moyenne, les investisseurs ont apporté 25.000 euros au cours de l'année, ils ont réparti ce montant entre une dizaine d'entreprises. Et si le succès est à la clé, le rendement se situe à la hauteur du risque pris : Look & Fin évoque un rendement de l'ordre de 8% par an.

La plateforme de financement participatif n'omet pas de préciser qu'elle subit aussi des revers : "*Nous enregistrons un taux de défaut parmi les plus bas du marché en cinq ans d'existence*", à savoir 0,8% des PME financées.

Ceci dit, les FinTechs savent qu'elles ont un beau coup à jouer pour se positionner sur le marché des crédits et de l'investissement à destination des entreprises. Elles n'ambitionnent pas de se substituer aux banques, mais se positionnent avec des offres complémentaires.

Au côté de banques toujours davantage soumises aux contraintes réglementaires et financières, le crowdfunding belge semble donc monter en puissance. Et les chiffres parlent d'eux-mêmes : selon l'étude menée par Look & Fin, l'un des pionniers et leaders en France et en Belgique, on recense aujourd'hui environ 500 entreprises ayant recours à ce nouveau mode de financement en Belgique. Elles sont essentiellement jeunes et en croissance et ont donc besoin de moyens importants pour financer leur croissance.

Le phénomène crowdfunding a émergé en même temps que les nouveaux médias numériques. Il est en croissance exponentielle depuis son éclosion. Initialement, il a pour ambition, simple, d'aider un quidam porteur d'une idée, d'un projet, mais qui manque de fonds, à le matérialiser en faisant appel aux fonds propres de la population - donc les internautes.

Le financement participatif, appelé aussi «crowdfunding», est composé de trois métiers :

- **le crowdfunding equity**, qui permet aux particuliers d'investir leur épargne dans des start-ups en échange d'actions ou de parts du capital.
- **le don** avec ou sans contrepartie.
- **le crowdlending**, qui permet aux particuliers de prêter à des PME matures. Depuis sa naissance en 2012, le marché du crowdlending a triplé chaque année en Belgique.

→ SUITE EN PAGE 22

Turning uncertainties into opportunities…

Vous nous connaissiez en tant que Ducroire, Credimundi, KUPEG, INGO-ONDD, Garant et Trade Credit : membres du Groupe Credendo.

Désormais, nous serons encore plus accessibles pour vous : sous un seul nom.

Credendo : un nom.
Une équipe. Une attitude pour assurer les risques avec des solutions sur mesure.

Un seul nom pour une collaboration toujours plus proche et la garantie d'accéder facilement à toutes les solutions d'assurance-crédit de notre groupe.

Une approche unique désormais sous un seul nom.

CREDENDO

Le 4ème groupe d'assurance-crédit européen

Credendo est le nouveau nom du Ducroire, de Credimundi, de KUPEG, d'INGO-ONDD, de Garant et de Trade Credit
www.credendo.com

→ SUITE DE LA PAGE 20

Autre grande tendance : la hausse des volumes. Le marché du crowdfunding est passé de 4.414.000 euros en 2015 à 10.900.000 euros en 2016. Ce qui représente une croissance de 150%. Explosion plus spectaculaire encore du nombre d'entreprises intéressées : 489 d'entre elles ont eu recours à ce mode de financement en 2016 contre seulement 35 l'année précédente. Les raisons de ce succès ? le secteur en a clairement identifié au moins trois : de très faibles rendements sur les comptes d'épargne, des banques qui sont contraintes parfois d'accorder de plus en plus difficilement des crédits aux PME, et enfin : l'effet de levier offert par le crowdlending permettant l'obtention de fonds complémentaires auprès des banques.

Logique dans ces circonstances de voir le marché se structurer : bien que le nombre d'acteurs en crowdfunding ait doublé en 2016, passant de 5 à 10, un trio se dégage : 88% des montants ont été collectés par 3 plateformes (Boléro, MyMricoInvest et Look & Fin). Look & Fin représente à elle seule plus de 70% des montants levés.

Et la belle histoire ne devrait pas s'arrêter là : 2017 s'annonce sous les meilleurs auspices : le secteur table sur une croissance soutenue du marché. "*Nous visons plus de 20 millions d'euros de financements en 2017*", avance Frédéric Lévy-Morelle, le patron de Look & Fin.

La plateforme a d'ailleurs procédé à une augmentation de capital de trois millions d'euros en décembre pour "*entamer un développement à grande échelle*".

Autre coup de pouce pour le financement participatif : l'évolution de la fiscalité. Une fiscalité qui pourrait doper encore les investissements via le crowdfunding et établir de nouveaux records. En effet, depuis le 1er février, le Tax Shelter pour start-ups permet aux contribuables qui optent pour un financement participatif de bénéficier d' une réduction d'impôt de 30% ou 45% du capital investi, voire d'être exonéré de précompte sur les intérêts d'un prêt de 15.000 euros maximum par an. ■

Classement Plateforme	Type de financement	Montants collectés en 2016	Nombre de projets en 2016	Montant moyen financé en 2016	Montant pour le Lending en 2016	% en parts de marché en 2016
Look & Fin	Lending	7.633.000,00 €	33	231.303,03 €	7.633.000,00 €	**70,10%**
Bolero	Généraliste	1.123.900,00 €	7	160.557,14 €	0,00 €	**10,32%**
MyMicroInvest*	Généraliste	794.564,00 €	9	88.284,89 €	0,00 €	**7,30%**
World of Crowfunding	Don	416.402,00 €	307	1.356,36 €	0,00 €	**3,82%**
Hellocrowd	Don	345.158,00 €	46	7.503,43 €	0,00 €	**3,17%**
Gingo	Don	194.842,00 €	14	13.917,29 €	0,00 €	**1,79%**
Growfunding	Don	180,650,00 €	15	12.043,33 €	0,00 €	**1,66%**
Crofun	Généraliste	126.724,00 €	49	2.586,20 €	3.125,00 €	**1,16%**
Socrowd	Lending	55.900,00 €	4	13.945,00 €	55.900,00 €	**0,51%**
Crowfunding Gent	Don	17.384,00 €	5	3.476,80 €	0,00 €	**0,16%**
Finicrowd	Généraliste	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	**0,00%**
	TOTAL	**10.888.524,00 €**	**489**		**7.633.000,00 €**	**100,00%**

* Le montant d'1,75 millions d'euros qui correspond à la levée de fonds de MyMicroInvest réalisé pour eux-mêmes en 2016 via leur plateforme, n'est pas repris dans cette évaluation car il ne s'agit pas d'une opération de crowdfunding mais d'une opération réalisée auprès d'investisseurs professionnels.

PICARRÉ
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Picarré est votre spécialiste de l'information brevets.
Ses services sont la recherche, la veille et la cartographie de l'information contenue dans les brevets.

LA CARTOGRAPHIE BREVETS, UNE PIÈCE MAJEURE DU TABLEAU DE BORD DE L'ENTREPRISE

La cartographie contribue à mieux connaître l'environnement technologique et concurrentiel de votre entreprise grâce à la recherche et l'analyse de l'information contenue dans les brevets. Elle vous aide à prendre des décisions à chaque phase du cycle de vie de vos produits : création, R&D, production, mise sur le marché.

EXEMPLE DE CARTOGRAPHIE : LES MATIÈRES PLASTIQUES BIOSOURCÉES

Compléter vos études et analyses de marché

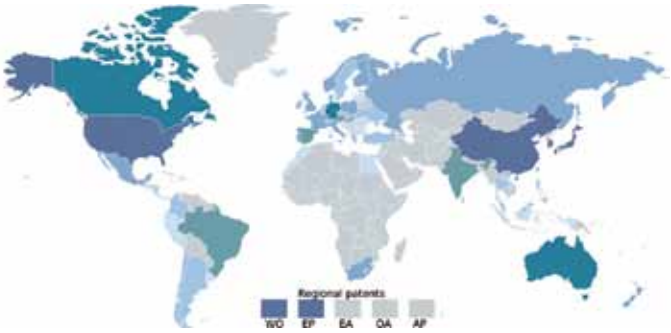

S'informer sur les tendances technologiques dans votre secteur

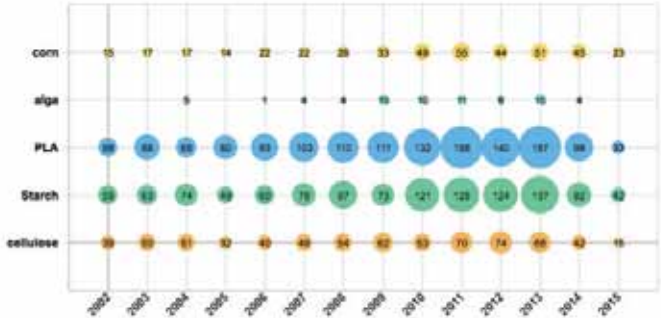

Identifier des partenaires industriels ou académiques

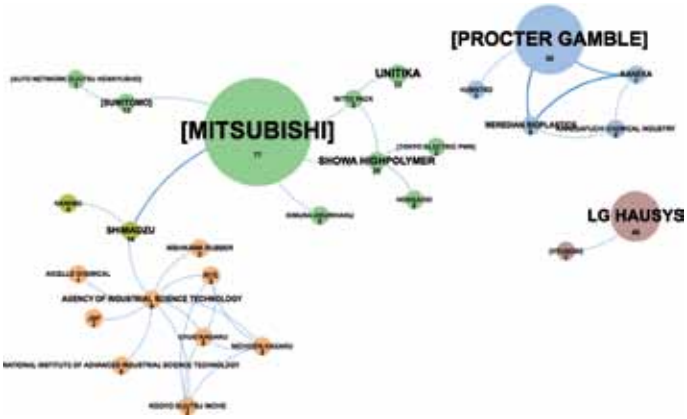

Identifier les technologies des concurrents

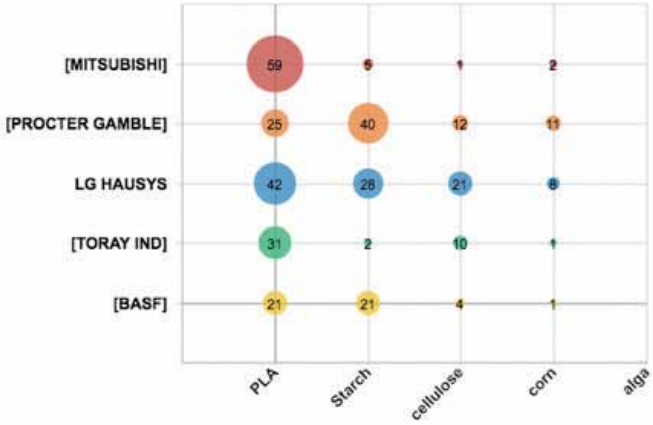

UNE EXPERTISE AU SERVICE DE VOS BESOINS

Vos questions
Vos attentes
Vos objectifs

→ Collecte des documents brevets

→ Traitement des documents brevets

→ Analyse statistique de l'information brevets

→ Éléments de réponse

Demandez un rendez-vous personnalisé avec l'un de nos conseillers en PI

Picarré est un prestataire agréé par la Wallonie pour l'utilisation des chèques propriété intellectuelle (PI).

www.picarre.be

Parc Scientifique de Liège,
Avenue Pré-Aily, 4 B-4031 Angleur
04/349.84.00 - picarre@picarre.be

TVA: BE 0809 836 964

L'indemnité «vélo» pour les travailleurs vient d'être indexée...

Au boulot à vélo !

EN CE DÉBUT D'ANNÉE, L'INDEMNITÉ VÉLO EST PASSÉE DE 0,22 À 0,23 €/KM. L'OCCASION DE REPARLER D'UN DISPOSITIF FISCAL INTÉRESSANT, DESTINÉ À ENCOURAGER LES EMPLOYÉS À OPTER POUR LE VÉLO DANS LE CADRE DE LEURS DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL.

par Colette PIERARD

En Belgique, un employeur a tout intérêt à promouvoir l'usage du vélo pour les déplacements domicile-travail de ses travailleurs lorsque ceux-ci habitent à proximité ou peuvent combiner ce mode doux avec le train ou le bus. Les avantages sont en effet indéniables : dans le contexte plutôt congestionné des heures de pointe, un travailleur cycliste est souvent plus ponctuel et arrive moins stressé. Faire de l'exercice lui permet d'être en meilleure santé (donc moins de congés maladie) et d'être en forme pour entamer sa journée de travail. En outre, il libère une place de parking souvent précieuse et contribue, à son échelle, à une meilleure accessibilité de l'entreprise (ici, c'est évidemment l'effet de masse d'un plus grand nombre de cyclistes qui jouera un rôle bien réel !) et à la rendre plus durable.

Un incitant efficace

Parmi les incitants et mesures qu'une entreprise peut prendre pour encourager ses travailleurs à choisir le vélo, l'indemnité cycliste est probablement la plus populaire. 86% des entreprises de plus de 100 personnes, qui ont répondu à la dernière enquête triennale du SPF Mobilité et Transport sur les déplacements domicile-travail, l'octroient. C'est aussi la mesure qui a le plus d'impact : les entreprises qui l'accordent enregistrent 34% de cyclistes en plus !

Légalement, l'indemnité n'est pas obligatoire, sauf si elle est prévue par la commission paritaire dont dépend l'entreprise. L'accorder est donc une démarche volontariste du chef d'entreprise ou du conseil d'administration.

Que couvre l'indemnité vélo ?

L'indemnité vélo est un incitant financier octroyé aux employés d'une entreprise publique ou privée pour les trajets ou parties de trajets qu'ils effectuent à vélo pour se rendre au travail et rentrer chez eux en fin de journée. Ceux qui se déplacent avec un vélo à assistance électrique y ont également droit, du moins si leur assistance se coupe au-delà des 25 km/h. Dans certains cas, l'indemnité kilométrique peut aussi être versée pour des déplacements professionnels sauf si ceux-ci sont réalisés avec des vélos de société.

Un cumul avec le remboursement des frais de transport en commun est possible, mais l'indemnité ne couvrira que les kilomètres réellement effectués à vélo, c'est-à-dire ceux qui séparent le domicile de la gare ou de l'arrêt de bus et/ou ceux qui séparent la gare ou l'arrêt de bus de l'entreprise.

Avantageux pour l'entreprise ?

L'indemnité vélo est un avantage social faisant l'objet d'un traitement spécifique. En effet, la loi de relance économique du 27 mars 2009 l'exonère fiscalement. Cette partie exonérée peut être indexée, ce qui vient de se produire en ce début d'année. Le gros avantage, c'est qu'elle est aussi exonérée de cotisations de sécurité sociale, aussi bien pour l'employeur que pour le salarié.

«Tous Vélo-Actifs» : appel à candidatures

Tous vélo-actifs recrute de nouvelles entreprises ! Depuis peu, la Cellule mobilité de l'UWE est devenue l'opérateur sur le terrain de «Tous vélo-actifs» (www.veloactif.be), une action de sensibilisation et de promotion du vélo en entreprise pilotée par le Service public de Wallonie. Vous souhaitez développer au sein de votre entreprise une politique de mobilité douce ? Vous avez besoin de conseils, d'un plan d'action, d'outils de communication ? Vous voulez être labellisé «Entreprise vélo-active» par la Wallonie ? Sous réserve d'acceptation de votre dossier, Tous vélo-actifs peut vous accompagner.

Intéressé ? Contactez la Cellule Mobiltié de l'UWE : mobilite@uwe.be

Hugues RONSSE,
Sustainability Program Director, IBA

“

IBA MET EN PLACE UNE POLITIQUE DE MOBILITÉ VOLONTARISTE. L'INDEMNITÉ VÉLO EN FAIT PARTIE. ET QUAND CET INCITANT VIENT DU SPF FINANCES, ON S'EN RÉJOUIT ET ON S'EN SAISIT.

Tous vélo actifs!

Témoignages

S'ouvrir à une mobilité alternative passe, notamment, par la promotion du vélo en entreprise. L'octroi de l'indemnité est un premier pas dans la bonne direction. Pour s'en convaincre, voici deux témoignages.

L'avis du chef d'entreprise : Olivier BINET, Directeur général adjoint de Vivalia

En quoi est-ce intéressant pour Vivalia d'accorder l'indemnité vélo ?

Accorder l'indemnité, c'est encourager, soutenir et reconnaître les membres de notre personnel qui font la démarche de venir travailler à vélo. Si, en outre, cela permet de convaincre de nouveaux cyclistes, c'est encore mieux.

La mission première de Vivalia, intercommunale regroupant plusieurs hôpitaux et maisons de repos en province de Luxembourg, est de prendre soin de la santé, que ce soit celle de nos patients ou de nos travailleurs. Promouvoir le vélo, donc l'exercice physique, est évidemment cohérent par rapport aux objectifs de notre entreprise.

Le fait que Vivalia encourage le vélo et octroie l'indemnité est une communication positive vis-à-vis du public en termes de santé, d'environnement et de mobilité. C'est aussi une manière de montrer l'exemple.

L'indemnité vélo a-t-elle eu un impact positif sur le nombre de vos cyclistes ?

Dans nos régions rurales et vallonnées ou les distances sont longues, on peut comprendre la réticence par rapport à l'usage du vélo. L'arrivée du VAE lève aujourd'hui ces réticences. Il permet d'allier déplacement professionnel, santé, sport et plaisir. C'est un argument de poids pour pouvoir convaincre des travailleurs d'opter pour le vélo. L'indemnité vélo, vient s'ajouter à cela, c'est la cerise sur le gâteau !

L'avis de Hugues RONSSE, Sustainability Program Director chez IBA

En quoi est-ce intéressant pour IBA d'accorder l'indemnité vélo ?

Chez IBA nous avons décidé d'encourager la mobilité alternative et notamment le vélo. C'est d'abord une question de cohérence avec notre lutte contre le cancer et notre mission «Protéger, Améliorer et Sauver des vies». La pollution de l'air est préoccupante ; les particules fines provoquent des cancers et sont responsables de la mort prématurée de plus de 400.000 personnes en Europe, chaque année. C'est également une question de mobilité pure, afin de soulager la congestion des routes et des parkings que nous subissons au quotidien. «Last but not least», faire du vélo, c'est faire du sport, ce qui est bon à la fois pour la santé physique mais aussi le bien-être des personnes qui le pratiquent.

Par rapport à ces trois arguments, IBA met en place une politique de mobilité volontariste. L'indemnité vélo en fait partie. Et quand cet incitant vient du SPF Finances, on s'en réjouit et on s'en saisit. Remarquons que l'impact des 0,23 €/km est bien dérisoire pour les finances publiques eu égard aux coûts sanitaires liés à la pollution !

L'indemnité cycliste a-t-elle eu un impact positif sur le nombre de vos cyclistes ?

Chez nous, il y a des cyclistes qui comptent dessus, mais ce n'est pas l'indemnité qui sera le facteur de rupture, qui incitera à passer à un autre mode de transport. Elle est néanmoins un encouragement particulièrement bienvenu, c'est évident. Elle prouve aussi que la démarche de faire du vélo est soutenue par l'entreprise.

Retour sur la matinée du 2 décembre 2016

Succès pour le Colloque Environnement de l'UWE

LA MISE EN ŒUVRE ET LA RÉUSSITE D'UNE DÉMARCHE DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT EN ENTREPRISE IMPLIQUE LA MOBILISATION ET L'ADHÉSION DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS (DIRECTION, TRAVAILLEURS, SOUS-TRAITANTS, CLIENTS...). MAIS CHANGER LES COMPORTEMENTS N'EST PAS CHOSE AISÉE ET IL EST PARFOIS DIFFICILE DE SAVOIR PAR OÙ COMMENCER ET COMMENT S'Y PRENDRE. C'EST POURQUOI, LE COLLOQUE ANNUEL DE LA CELLULE ENVIRONNEMENT DE L'UWE S'EST PENCHÉ SUR CETTE QUESTION PLUS QUE JAMAIS DANS L'AIR DU TEMPS : "*ENVIRONNEMENT : COMMENT SENSIBILISER ET COMMUNIQUER EFFICACEMENT AU SEIN D'UNE ENTREPRISE ?*". ET FORCE EST DE CONSTATER QUE LE SUJET INTERPELLE LES ENTREPRISES ET DE NOMBREUX ACTEURS PUISQUE L'AUDITORIUM DES MOULINS DE BEEZ AFFICHAIT COMPLET EN CETTE FIN D'ANNÉE 2016.

par Olivier CAPPELLIN

Dans le contexte de la nouvelle obligation tri des déchets en entreprise entrée en vigueur en 2015, les constats de terrain de la Cellule Environnement montrent des difficultés pour les entreprises à bien impliquer et sensibiliser leurs collaborateurs à ce tri.

En effet, la communication interne en matière d'environnement ne se limite pas à faire passer des messages, mais bien à faire en sorte que les personnes adoptent de nouvelles habitudes. Des actions de sensibilisation bien pensées sont dès lors primordiales pour changer durablement les comportements.

Comment faire passer un message ? Comment impliquer les acteurs et inscrire les actions dans la durée ? Quels sont les pièges à éviter ? Autant de questions qui ont été abordées lors de cette matinée.

En guise de préambule, Virginie de la Renaudie, consultante en communication, a notamment abordé les freins, les pièges et les leviers pour susciter un changement de comportement en faveur de l'environnement grâce à la communication.

Ensuite, 5 entreprises se sont succédées au banc des orateurs (UCB Pharma, Martin's Hotels, le SPW, CBR et Infrabel) afin de faire part de leurs expériences en la matière sur des thématiques aussi variées que les déchets, l'énergie, la mobilité...

Enfin, après une séance de questions réponses ayant permis de partager différentes autres expériences, la matinée s'est conclue par une intervention de Sandrine Mathot, représentante du Cabinet du Ministre Di Antonio qui a insisté sur l'importance de s'investir au jour le jour afin d'être, et de devenir, les ambassadeurs de valeurs respectueuses de l'environnement et en faveur du développement durable.

En définitive, de nombreuses réflexions et attentes des entreprises ont pu être exprimées et des retours concrets d'expériences positives ont démontré, de la part des entreprises, un intérêt majeur pour cette thématique.

Tout au long de la matinée, le dessinateur de presse Yakana, a fait usage de ses talents pour faire vivre les exposés.

Que retenir de la matinée ?

Si la sensibilisation du personnel demande en général peu d'investissement financier, il ne faut cependant pas négliger les moyens humains nécessaires à sa mise en œuvre. Animer une campagne de ce type demande du temps, de l'énergie et de la persévérance pour que le changement de comportement s'inscrive dans la durée.

L'auditorium des Moulins de Beez affichait complet !

> LA COMMUNICATION INTERNE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT NE SE LIMITE PAS À FAIRE PASSER DES MESSAGES, MAIS BIEN À FAIRE EN SORTE QUE LES PERSONNES ADOPTENT DE NOUVELLES HABITUDES.

Après un préambule de Virginie de la RENAUDIE, consultante en communication, 5 entreprises (UCB Pharma, Martin's Hotels, le SPW, CBR et Infrabel) se sont succédées pour faire part de leur expérience...

Deux éléments sont toutefois essentiels à la réussite d'une telle campagne :

- **Le soutien du management**

  C'est une condition impérative ! Cela doit être un projet de toute l'entreprise (des opérateurs de terrain à la direction en passant par les sous-traitants), "officialisé" et impliquant toute la hiérarchie avec un soutien affiché et constant de la direction.

- **L'implication de tous**

  Que l'entreprise s'engage dans une action ponctuelle ou une démarche plus globale, le personnel est un moteur fondamental pour le changement dans l'entreprise. Il s'agit d'un "partenaire" primordial pour analyser les processus, trouver des solutions et les mettre en œuvre. La constitution d'un (ou de plusieurs) groupe de travail (= "eco-team") composé de personnes souhaitant s'impliquer dans la démarche et chargées de mener les actions de sensibilisation peut être un bon moyen de mobiliser le personnel sans faire reposer toute la responsabilité de la réussite d'une campagne sur une seule personne.

Pour conclure, il n'y a pas de "recette miracle" pour réaliser une sensibilisation efficace. Il faut bien évidemment diffuser des messages clairs, adaptés aux interlocuteurs (sur le fond et la forme), avoir une approche pragmatique (et pourquoi pas originale) et, surtout, répéter l'information régulièrement... Tout en n'oubliant de pas de présenter les enjeux globaux de la démarche.

La réussite d'une campagne de sensibilisation ne s'évalue pas au nombre ou à la qualité des messages diffusés mais bien aux résultats finaux (économies d'énergie réalisées, amélioration du tri des déchets...) ! ■

Toutes les présentations et photos de la matinée sont disponibles sur le site Internet de la Cellule Environnement de l'UWE : **www.environnement-entreprise.be**

CELLULE ENVIRONNEMENT
UNION WALLONNE DES ENTREPRISES

Participez avec votre entreprise !

Grand Nettoyage de Printemps 2017

POUR MOBILISER TOUS LES WALLONS AUTOUR DE LA PROPRETÉ PUBLIQUE, LE «GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS» EST À NOUVEAU ORGANISÉ EN WALLONIE DU 24 AU 26 MARS PROCHAINS. LE MINISTRE WALLON DE L'ENVIRONNEMENT CARLO DI ANTONIO APPELLE TOUS LES WALLONS À DEVENIR DES AMBASSADEURS DE LA PROPRETÉ ET À S'INSCRIRE À LA 3E ÉDITION DE CETTE OPÉRATION CITOYENNE INÉDITE !

Familles, mouvements de jeunesse, clubs sportifs, associations, écoles, groupes d'amis, comités de quartiers, entreprises... Tout le monde peut participer et nettoyer sa rue, son quartier, son village, un parc, un sentier, un chemin en forêt ou tout autre endroit de son cadre de vie.

Que faire concrètement en tant qu'entreprise ?

Les entreprises souhaitent également contribuer aux efforts d'amélioration de la propreté publique. Depuis quelques années, elles cherchent à intégrer davantage cette thématique dans leurs engagements sociétaux et souhaitent prendre des initiatives supplémentaires permettant de contribuer efficacement au plan global de lutte contre les déchets sauvages et dépôts clandestins.

En tant qu'entreprise, vous pouvez, vous aussi, apportez votre pierre à l'édifice. Comment ? Retrouvez quelques exemples concrets sur www.wallonieplusproprepropre.be/entreprises.

En pratique

- Les participants peuvent s'inscrire sur **www.wallonieplusproprepropre.be** jusqu'au 15 mars à minuit.
- Un «kit de nettoyage» offert et livré par la Wallonie est prévu pour chaque participant.

Ce kit se compose d'une paire de gants réutilisables, d'un gilet fluorescent pour la sécurité de chacun ainsi que de sacs poubelles. Un guide de ramassage reprenant des conseils et des consignes de tri, d'évacuation ou de sécurité sera également remis au responsable du groupe dans le colis envoyé par BPost.

En savoir plus

Tous les détails pratiques sont accessibles sur le site **www.wallonieplusproprepropre.be** ou via le numéro : 081/32.26.40. ■

Le «Grand Nettoyage de Printemps» s'inscrit dans le cadre du «Plan d'actions pour une Wallonie Plus Propre» adopté par le Gouvernement wallon.

Dossier

Économie

LA CROISSANCE DES ENTREPRISES EST UN ENJEU MAJEUR POUR L'ÉCONOMIE WALLONNE. DES ENTREPRISES PLUS GRANDES, C'EST PLUS DE PRODUCTIVITÉ, PLUS D'EXPORTATIONS, PLUS DE R&D, PLUS D'EMPLOIS INDIRECTS. CE DOSSIER FAIT ÉTAT DE PLUSIEURS INITIATIVES – PUBLIQUES, PRIVÉES – QUI ONT POUR OBJECTIF DE FAVORISER LA CROISSANCE DES ENTREPRISES.

TOUT D'ABORD, DEUX ENTITÉS PRIVÉES – *CAP-NETWORK ET «DÉFI CROISSANCE» (UNE INITIATIVE DE L'UWE)* – PROPOSENT AUX CHEFS D'ENTREPRISE ET À LEURS ÉQUIPES DEUX TYPES DE «COACHING» ORIGINAL POUR ACCÉLÉRER LEUR CROISSANCE. ENSUITE, LA PLATEFORME «EUROQUITY» QUI FAVORISE LA RENCONTRE ENTRE LES PORTEURS DE PROJETS ET LES INVESTISSEURS.

PAR AILLEURS, LES FÉDÉRATIONS SECTORIELLES ET L'AGENCE WALLONNE DU NUMÉRIQUE LANCENT UN PROGRAMME «MADE DIFFERENT DIGITAL WALLONIA» DESTINÉ À FAIRE ENTRER LES ENTREPRISES WALLONNES DANS L'ÈRE «INDUSTRIE 4.0». L'AGENCE DE L'ENTREPRISE ET DE L'INNOVATION PROPOSE, QUANT À ELLE, UNE FORMATION EN INTELLIGENCE STRATÉGIQUE.

ON RETROUVE AUSSI DANS CE DOSSIER L'ANALYSE DU BUDGET 2017 DE LA WALLONIE.

Accompagnement des entreprises

Deux initiatives pour aider les entreprises à grandir

POUR ASSURER LA PÉRENNITÉ DE SON ENTREPRISE OU POUR LA FAIRE GRANDIR, UN REGARD EXTÉRIEUR EST PRÉCIEUX. PARFOIS, PLUS QU'UNE CONSULTANCE PUREMENT «TECHNIQUE», C'EST D'UN CONSEIL PLUS GLOBAL ET PLUS PERSONNALISÉ DONT LE CHEF D'ENTREPRISE A BESOIN. DEUX INITIATIVES PRIVÉES DONT LA DÉMARCHE ORIGINALE MÉRITE ATTENTION. INTERVIEW CROISÉE DE LUDMILLA PETIT, PARTNER CHEZ CAP-NETWORK, ET DE DANIEL IANNELLO, RESPONSABLE DE DÉFI CROISSANCE.

par Didier PAQUOT

DYNAM !SME : *Comment décrire CAP-Network et Défi Croissance, ainsi que leur mission ?*

LP *CAP-Network est un réseau d'entrepreneurs indépendants formés au coaching d'organisation et partageant des valeurs humaines fortes. Nous voulons contribuer à la pérennité, au bonheur et à la performance des organisations. Notre force, c'est notre approche commune, collaborative, centrée sur l'humain et la diversité de nos profils, qui nous permet d'apporter le plus de valeur aux dirigeants que nous accompagnons.*

DI *Défi Croissance est une initiative de l'UWE, qui, dans son plan stratégique avait inscrit comme action le soutien au développement d'entreprises à potentiel de croissance. Entièrement financé par les entreprises membres de l'UWE, Défi Croissance a pour mission d'aider des PME wallonnes qui possèdent un potentiel de croissance à se développer. Défi Croissance agit en tant que catalyseur de la motivation à croître. Ensuite, nous intervenons pour aider à structurer la croissance future.*

A quelles entreprises s'adressent vos services, quelle est votre cible ?

LP *CAP-Network s'adresse aux dirigeants de PME en Belgique. Nous accompagnons l'entreprise, dans l'évolution de son organisation, dans le cadre d'une mutation profonde, d'un challenge, de nouveaux développements déjà imaginés ou à venir.*

DI *La cible de Défi Croissance est la PME wallonne qui montre un potentiel de développement important (> à 10%/an) pour le futur. Typiquement, les PME ciblées, en plus d'être wallonnes, possèdent une taille de 25 à 150 personnes (min. 10), sont de type «manufacturing», disposent de sources de croissance (marché, performances, innovation...) et, surtout, sont gérées par un leader et une équipe motivés par un projet de développement.*

Sur quelle méthodologie repose votre intervention ?

LP *Notre méthodologie se base sur la norme ISO 9004 «Gestion des performances durables d'un organisme – Approche de management par la qualité». Nous adressons donc les 8 piliers «classiques» de la performance : orientation client, leadership, implication du personnel, approche processus, systémique, amélioration continue, prise de décision et relation fournisseur. Dans nos interventions, nous privilégions les outils d'intelligence collective pour faire émerger les solutions propres à l'entreprise. Ces outils permettent d'impliquer le dirigeant mais aussi les équipes dans la définition et l'exécution du processus de croissance. C'est le moyen le plus sûr de fédérer les équipes autour d'une vision commune et de les mobiliser pour la réaliser. C'est tellement efficace que certains de nos clients nous demandent par la suite de mettre en place des modes de management plus participatifs dans leur entreprise !*

DI *Chaque entreprise est unique. Dès lors, une approche standardisée et «mécanique» ne fait pas sens selon nous. Nous intervenons cependant selon un processus qui permet des prises de conscience et ensuite motive à réaliser concrètement les plans établis par la PME. Vu autrement, nous visons la conscientisation, les choix et l'action. Pour y arriver, nous établissons une relation de confiance et de respect avec le chef d'entreprise et son équipe.*

→ SUITE EN PAGE 32

Daniel IANNELLO,
Responsable de Défi Croissance

“

ENTIÈREMENT FINANCÉ PAR LES ENTREPRISES MEMBRES DE L'UWE, DÉFI CROISSANCE A POUR MISSION D'AIDER DES PME WALLONNES QUI POSSÈDENT UN POTENTIEL DE CROISSANCE À SE DÉVELOPPER.

Ludmilla PETIT,
Partner chez CAP-Network

LA VIE D'UNE ENTREPRISE EST ÉVOLUTIVE ET PEUT CONNAÎTRE DES MOMENTS DE CROISSANCE, DE STAGNATION ET PARFOIS DE DÉCROISSANCE.

Votre entreprise fait face à un contexte plus difficile ? Elle doit s'adapter aux évolutions de marchés et pérenniser ses activités ?

La Sogepa, fonds public d'investissement, est présent pour vous accompagner financièrement aux côtés d'investisseurs privés pour participer au redéploiement de l'entreprise. Si vous le souhaitez, nos conseillers seront à vos côtés pour participer activement à la réussite de votre projet d'entreprise.

SOGEPA
CHANGE • MANAGEMENT • INVESTMENT

Pour plus d'informations :
info@sogepa.be | www.sogepa.be

→ SUITE DE LA PAGE 30

C'est primordial pour pouvoir dépasser les analyses purement rationnelles et toucher à des parties moins visibles et souvent plus confidentielles ou inconscientes. C'est ce qui nous permet d'aider l'entreprise à aligner ses valeurs, ses croyances, ses perceptions et le sens donné à son projet. Cette étape est parfois fastidieuse mais permet des prises de conscience utiles à l'amélioration ou la remise en cause de ses capacités, de ses comportements et parfois même de l'environnement dans lequel la PME évolue. On remonte dans les niveaux pour in fine redescendre dans le concret.

L'approche Defi Croissance se fait avec beaucoup d'humilité et sans prétention de détenir la vérité ou la baguette magique qui représenterait le remède unique à appliquer. C'est peut-être en cela que notre démarche se rapproche plus du coaching que du consulting. Disons que nous basculons parfois dans le coaching et parfois dans le consulting.

Comment se déroule une mission type (y compris le suivi post mission) ?

LP *La mission démarre par un entretien d'une heure entre l'accompagnateur et le dirigeant de la PME. Le but de cette rencontre est d'identifier ensemble les besoins de l'entreprise. Ensuite, nous travaillons en atelier d'une demi-journée à raison de 2 ou 3 ateliers par mois. Lors de chaque atelier, nous abordons un des sujets d'amélioration avec le dirigeant et/ou avec l'équipe en fonction des sujets traités. Une mission «classique» dure en moyenne 3 à 9 mois. Ce mode d'intervention permet d'accompagner l'organisation dans sa transformation sur la durée. Nous gardons par la suite un contact avec l'entreprise pour voir que tout se passe bien et les aider à atteindre leurs objectifs.*

DI *Tout débute par quelques rencontres avec le chef d'entreprise durant lesquelles on échange et parfois on traite d'un sujet particulier. Ensuite, je procède à une série d'interviews des personnes clés de la société. Ce sont plutôt des moments d'échange et de partage qui se veulent enrichissants pour chacun de nous. A la suite des rencontres avec les personnes clés, nous analysons ensemble le besoin ou non de continuer l'intervention. Ensuite, nous pouvons débuter l'intervention en tant que telle. Nous décidons avec le chef d'entreprise de l'approche et de l'orientation qui lui conviennent le mieux. Nous sommes partisans de l'intervention holistique dans laquelle on travaille ensemble sur la stratégie pour le développement du projet d'entreprise. Ensuite, on peut s'atteler sur des parties spécifiques du projet mais sans jamais perdre de vue l'ensemble et la cohérence du projet. Le suivi de la PME dans la durée est essentiel.*

Y a-t-il des obstacles/difficultés communs aux entreprises qui souhaitent se développer ?

LP *La plus grande difficulté consiste à prendre le temps de lever le nez du guidon : d'abord pour penser la croissance (Quels sont mes facteurs de croissance ? De quoi ai-je envie ? Comment le secteur va-t-il évoluer ?) Et puis, il faut encore la gérer de manière structurée et structurelle.*

DI *Chaque société est unique et les problèmes d'une PME ne sont pas forcément les mêmes que ceux des autres PME. En dehors des problèmes humains que l'on rencontre dans toutes les organisations, j'ai cependant constaté souvent des problèmes au niveau de la Vision et de la Stratégie (souvent presque exclusivement opportuniste, manque d'ambition).*

Quel est le plus difficile dans une mission ?

LP *Dire à un dirigeant qu'il fait fausse route et qu'il doit pivoter afin d'accroitre ses chances de succès.*

DI *Primo, c'est de détecter les sociétés qui montrent un potentiel de développement. Si c'était seulement sur la base des performances, ce serait plus facile, mais une société peut très bien disposer d'un potentiel fantastique même si ses performances à l'instant t sont mauvaises. Secundo, le fait d'être capable d'écouter, sans vouloir imposer ma solution... J'ai souvent été surpris par l'output qui résultait du travail de l'équipe et qui finalement est bien meilleur que ce que j'aurais pu imaginer seul en débutant l'intervention.*

Comment estimez-vous qu'une mission est réussie ?

LP *Quand le dirigeant constate les progrès déjà réalisés dans son entreprise, qu'il en est satisfait... et qu'il projette déjà de nouveaux développements !*

DI *Personnellement, je considère que les feedbacks de l'entrepreneur et de son équipe sont les plus importants indicateurs. Bien entendu, en dehors de ce ressenti, il y a, in fine, les critères traditionnels de performance et de croissance qui doivent découler en tant que conséquences des actions menées.* ■

Contacts :

» pour CAP-Network : www.cap-network.com
» pour Défi Croissance : daniel.iannello@gmail.com

Témoignage

«Défi Croissance» a mené une vingtaine de missions dans autant d'entreprises, dont la société Stûv. L'administrateur délégué de la société, Jean-François SIDLER, a bien voulu donner son sentiment sur l'apport de «Défi Croissance» à sa société.

En quelques mots, l'activité de Stûv ?

Jean-François SIDLER : *Stûv se positionne comme un promoteur de solutions de chauffage basées sur le développement durable. Stûv conçoit, fabrique et commercialise des poêles et inserts performants au bois, à pellets et au gaz. Notre chiffre d'affaires se monte à 24 millions d'euros, nous exportons plus de 70% de notre production dans toute l'Europe. Nous employons 125 personnes en Belgique et 140 au total (nous avons notamment une filiale au Canada).*

Comment êtes-vous entré en contact avec «Défi Croissance» ?

C'est Daniel Ianello qui nous a contactés. Il nous a présenté l'initiative de l'UWE qui consistait à offrir un service de coaching aux entreprises qui témoignaient d'un potentiel de développement.

Quelles ont été vos motivations pour travailler avec «Défi Croissance» ?

Daniel Ianello nous a fait une excellente impression. Il avait une grande expérience et nous avons été intéressés par les nouvelles méthodologies stratégiques qu'il nous proposait.

Concrètement, en quoi a consisté votre collaboration avec «Défi Croissance» ?

Durant différentes journées de séances individuelles ou collectives, nous avons mieux défini la mission de l'entreprise, ses valeurs, son identité. Puis nous avons élaboré une vision de croissance et préciser les leviers de cette croissance. Nous avons alors élaboré un plan d'actions très concrètes pour activer ces leviers de croissance : l'innovation, l'excellence industrielle, l'internationalisation et la distribution. Ce n'était donc pas un simple exercice intellectuel, il y a eu des effets très concrets sur la vie de l'entreprise. «Défi Croissance» fait aussi un suivi de la mise en œuvre de ce plan.

Au total, une expérience positive...

Une expérience extrêmement positive qui a aidé l'entreprise à mieux se positionner et à conforter son développement. Je la recommande. C'est une excellente initiative de l'UWE.

FAST TRACK

BY SOGEPA

CHANGE • MANAGEMENT • INVESTMENT

Renaud Witmeur,
Président du Comité
de Direction de la Sogepa.

VOTRE ENTREPRISE RENCONTRE **UNE PÉRIODE PLUS DIFFICILE ?**

ELLE DOIT **S'ADAPTER AUX ÉVOLUTIONS DE MARCHÉS ET PÉRENNISER SES ACTIVITÉS ?**

Parce que la vie d'une entreprise peut la confronter à des périodes plus difficiles, que vous soyez une TPE, une PME ou une grande entreprise, la mission de **la Sogepa est de vous accompagner lorsque vous rencontrez une épreuve.**

Soucieuse de s'adapter aux attentes des entreprises, et à celles plus particulières des TPE et PME dont les demandes d'interventions financières sont plus modestes et la nécessité d'action souvent plus pressante, **la Sogepa a mis en place une procédure décisionnelle accélérée** qui leur est réservée : **la procédure « Fast Track ».**

Les conditions générales pour bénéficier de cette procédure sont simples. Le montant maximal de l'intervention de la Sogepa ne doit pas dépasser 350.000 euros. Il doit s'agir d'une première intervention et, bien entendu, la société doit entrer dans le champ d'intervention de la Sogepa.

Avec la procédure « Fast Track », la Sogepa est plus que jamais au service des entreprises, quelles que soient leur taille, et de l'emploi en Wallonie.

*« **Le but de cette procédure est d'accélérer le processus décisionnel de nos interventions financières** dans les TPE et les PME. Cela permet de raccourcir la procédure classique d'un mois. Notre approche est basée sur le critère de « l'investisseur privé » et notre priorité est d'investir aux côtés des acteurs privés. Avec la procédure « Fast Track », une demande des TPE et des PME, nous souhaitons offrir une procédure accélérée pour répondre aux attentes des PME qui sont de plus en plus nombreuses à s'adresser à nous. »*

La Sogepa est le fonds public d'investissement wallon qui intervient financièrement en prêt ou en capital, aux côtés d'acteurs privés, et participe au redéploiement des sociétés situées en Wallonie.

Ses conseillers ont pour mission d'œuvrer activement à la réussite des projets d'entreprises wallonnes. Ils/elles assurent, entre autres, à leurs côtés, le travail sur la définition de la stratégie, l'accompagnement dans sa mise en œuvre et le suivi de leur business plan.

SOGEPA

CHANGE • MANAGEMENT • INVESTMENT

38 boulevard d'Avroy, 4000 Liège.
04 221 20 60 • info@sogepa.be
www.sogepa.be

EuroQuity

Croissance continue pour la plateforme de Private Equity

TOUJOURS À LA RECHERCHE DE SOLUTIONS DE FINANCEMENT DES PME ET PARTANT DU CONSTAT D'UNE SOUS-CAPITALISATION MANIFESTE DE NOMBREUSES ENTREPRISES, LA SOWALFIN S'EST ASSOCIÉE EN 2015 À BPI FRANCE POUR SE DOTER D'UN NOUVEL OUTIL : LA PLATEFORME WEB **EUROQUITY**. OBJECTIF : BOOSTER LES FONDS PROPRES DES ENTREPRISES POUR LES ADAPTER À LEURS PROJETS DE CROISSANCE ET DE DÉVELOPPEMENT. DEUX ANS PLUS TARD, LE PREMIER BILAN EST PLUTÔT PROMETTEUR.

Dès sa première année d'existence, les débuts se sont révélés encourageants pour cette plateforme de mise en relation entre trois types d'acteurs : d'une part, les sociétés ou porteurs de projet, ensuite les investisseurs et enfin les conseillers. Et la tendance à la hausse se poursuit toujours en 2017. Jugez plutôt : en 2015, en moins de 9 mois, ce sont pas moins de 105 entreprises, 78 investisseurs (qu'ils soient privés ou industriels) et 25 conseillers qui s'étaient inscrits sur EuroQuity, l'outil piloté par la Sowalfin en exclusivité pour toute la Belgique. L'année suivante voyait le portefeuille pratiquement doubler pour les entreprises ou porteurs de projet (202) et les conseillers, passés de 25 à 56. La hausse était moins nette du côté des investisseurs, au nombre de 89 contre 78 un an plus tôt. Les chiffres arrêtés au 21 février 2017 montrent que le succès se confirme, et même se renforce, avec respectivement 219 entreprises, 96 investiseurs et 60 conseillers enregistrés et actifs.

Il faut dire que la plateforme s'est dotée de nouveaux outils et fonctionnalités afin de faciliter la recherche de partenaires et d'investisseurs, que ce soit par les entreprises de toute taille avec un projet de croissance, des start-ups, mais aussi des spin-off/out.

L'objectif de cette évolution est double : booster la reputation et la notoriété des entreprises à la recherché de moyens pour doper leur développement et leur croissance. Avec, en cascade, un effet sur le nombre d'entreprises inscrites. Pour Christine Margrève, Manager d'EuroQuity Belgique, c'est en effet le volume qui décidera, dans la durée, du succès de cette plateforme.

Partenariats

Le catalogue de services proposés est aujourd'hui davantage diversifié. La recherche de fonds n'est plus un critère incontournable pour s'inscrire. Certaines entreprises peuvent voir un intérêt à participer, même passivement, à la dynamique de la plateforme. Tout en gardant un oeil intéressé sur toute opportunité qui se présenterait d'investir dans un autre projet ou encore de participer à un tour de table dans le cadre d'une levée de fonds lancée par l'une ou l'autre société. Mais l'argent n'est pas tout : rien n'exclut non plus de chercher et nouer des partenariats, qu'ils soient technologiques, industriels ou commerciaux.

A cela s'ajoute que le nouveau site mise davantage sur la viralité. Christine Margrève insiste aussi sur une nouveauté de la seconde version d'EuroQuity, opérationnelle depuis janvier 2016 : le «Crowdchecking». "*C'est la validation d'un profil par les partenaires, les clients, ou les homologues de la société qui s'est inscrite sur la plateforme*". Elle n'hésite pas à faire la comparaison avec Trip Advisor. La meilleure carte de visite pour une entreprise, c'est la version moderne du bouche à oreille : "*Lorsque vous êtes à la recherche de fonds ou de partenaires, le fait d'être reconnu et adoubé par ses pairs ou par le marché est un vrai bonus pour la réputation et la visibilité. Et donc, cela apporte d'autant plus de crédibilité au projet que vous soumettez*". Chaque inscrit a donc tout intérêt à afficher un profil le plus complet possible, "*ce qui dopera son «EuroQuity score»*".

La base de la crédibilité d'une entreprise reste d'abord le sérieux avec lequel elle complète son profil, avec des données chiffrées et objectives. La description précise de ses activités, de ses besoins et de ses projets est tout ausi indispensable. "*Mais, à l'avenir, sa visibilité sur le site et sa faculté à capter l'attention dépendront davantage des recommandations, des avis, des commentaires, et du scoring que génèrent les labels et les partenariats en cours*". Le taux d'activité sur la plate-forme entre également en ligne de compte : "*Plus son profil est complet, plus elle actualise son flux d'informations, mieux elle gère l'accès à ses documents, et plus sa visibilité y gagne !*".

LORSQUE VOUS ÊTES À LA RECHERCHE DE FONDS OU DE PARTENAIRES, LE FAIT D'ÊTRE RECONNU ET ADOUBÉ PAR SES PAIRS OU PAR LE MARCHÉ EST UN VRAI BONUS.

Des labels qualifiants ont également fait leur apparition. Ils sont au nombre de 24. Ce sont autant de preuves d'appartenance à un label qualifiant : que ce soient des incubateurs, des accélérateurs, des centres de recherche, des Pôles de Compétitivité ou autres...

Profils

En ce qui concerne les sociétés à la recherche de fonds, la Sowalfin aligne quelques statistiques intéressantes : "*Au niveau des secteurs, 59% sont actives dans le secteur Digital au sens large, 18% en Cleantech, 15% en Biotech/Medtech, le restant (8%) dans les secteurs Food et Fintech. Ces entreprises sont établies majoritairement en Wallonie (85%, **lié à la communication opérée jusqu'à ce jour**). Il s'agit souvent (63%) de jeunes structures (startups, spin-off) en phase d'amorçage ou de premier tour, présentant dès lors un customers tracking faible : 78% ont un chiffre d'affaires inférieur à 500.000 euros, car elles sont en phase de lancement de la commercialisation et/ou finalisation du proof of concept*". 60% d'entre elles emploient moins de 5 ETP et les montants recherchés oscillent dans une fourchette de 100.000 à 500.000 euros pour 29% des entreprises, entre 500.000 et un million pour 22% et enfin entre un et trois millions pour 41% d'entre elles.

En ce qui concerne les investisseurs inscrits, "*ce sont principalement des structures professionnelles d'investissements (invests et fonds privés, réseaux de Business Angels). Les fonds «spécialisés» recherchent principalement à investir dans les secteurs Biotech/Medtech, Digital et Industry, ce qui est en relative adéquation avec les profils inscrits en levée*".

A ce stade, il s'agit aussi principalement de structures établies en Wallonie (60%) et les tickets d'investissement oscillent majoritairement entre 250.000 et 3 millions d'euros dans des phasing du premier tour de table et de développement. "*Ceci tend à confirmer une relative adéquation avec les profils des sociétés, même si les fonds professionnels recherchent souvent des opportunités d'investissement où le proof of concept est acquis avec un chiffre d'affaires minimum*".

Sensibilisation

En 2016 , EuroQuity a initié la présentation, sur base trimestrielle, de candidats en recherche de capitaux à des investisseurs (cross-border) via des sessions de ***e-pitches***. Au total, ce sont pas moins de 18 sociétés qui ont ainsi été présentées à un panel de 30 à 40 Investisseurs inscrits à chaque session.

Le travail de fond s'est aussi poursuivi sur le terrain : près de 700 entreprises ont ainsi été informées sur l'initiative et ses fonctionnalités, une grosse trentaine de nouveaux apporteurs potentiels ont été rencontrés, ce qui fait autant de relais du projet.

Le développement se poursuit également à l'échelle belge et internationale : "*Suite à des rencontres initiées en 2015 avec la Région de Bruxelles-Capitale et la Flandre, nous envisageons une collaboration avec respectivement Impulse et PMV afin d'offrir les services aux entreprises au niveau national*". Bpifrance a, de son côté, poursuivi l'essaimage européen et international de l'outil. En effet, la licence est à ce jour exploitée en France, Allemagne et Afrique du Nord, tandis que des contacts sont avancés avec des acteurs majeurs en Italie, Slovénie, Irlande, Portugal et Japon. ■

Rejoignez EuroQuity sur **www.euroquity.com** !

EUROQUITY est ouvert à tous les types d'entreprises (startups, spin-off/out, sociétés matures (établies) avec un projet de croissance/développement) et à TOUS les stades de la vie de l'entreprise : amorçage, création, développement/croissance, transmission (financement de l'acquisition).

Cette initiative permet à l'entreprise :

- d'augmenter sa notoriété, booster sa e-réputation ;
- d'être accréditée par ses pairs, partenaires et par les labels qualifiants ;
- de trouver des Investisseurs ;
- de rencontrer/trouver de nouveaux partenaires (partenariats Industriels, commerciaux, technologiques) ;
- de trouver des opportunités d'investissement en phase de croissance (participer à une levée de fonds).

Pour l'investisseur :

- Visibilité (e-réputation) ;
- Accès à un deal-flow qualifié de manière objective par le marché ;
- Mettre en avant «leurs» sociétés déjà participées et valoriser ainsi leurs investissements ;
- Trouver des co-investisseurs qualifiés et partager le risque ;
- Céder ses participations quand exit souhaité.

Pour le Conseiller :

- Référencement ;
- Booster la croissance des sociétés accompagnées ;
- Créer la confiance.

L'outil est «cross-border» : le développement des partenariats se poursuit avec les premières marques d'intérêts d'acteurs majeurs.

euroquity

CxO MAGAZINE

IMAGINE YOUR PEERS SHARING STRATEGIC KNOWLEDGE WITH YOU

The CxO Board of the Wise and CxO Expert Groups are a group of entrepreneurs, directors and managers who decided to join the CxO community. They share their strategic knowledge in CxO Magazine Print and CxO Magazine Digital through interviews and articles. Thanks to these relevant articles CxO Magazine aims to help business people run their organizations more productively, more competitively and more creatively.

ADVERTISERS INFORMATION: sylvie.scherrens@cxonet.be

CxO Europe
C. Van Kerckhovenstraat 106, 2880 Bornem
WWW.CXONET.BE

CxO

Industrie

Votre entreprise est-elle «4.0» ?

LA 4E RÉVOLUTION INDUSTRIELLE EST EN MARCHE ! COMMENT LES ENTREPRISES WALLONNES DOIVENT-ELLES ABORDER CETTE RÉVOLUTION ? COMMENT RENDRE SON ENTREPRISE «4.0» ? «MADE DIFFERENT» EST UN PROGRAMME DE SENSIBILISATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES VERS UNE INDUSTRIE 4.0.

par Didier PAQUOT

«Industrie 4.0», qu'est-ce ?

«Industrie 4.0», est un concept en vogue dans les milieux industriels. Et pour cause, tous les experts s'accordent à dire qu'une 4ème révolution industrielle est en cours. Pour rappel, l'industrie 4.0 est l'industrie qui intègre non seulement une digitalisation poussée de la production, de l'approvisionnement, de la logistique et du marketing, mais aussi une réflexion nouvelle sur le modèle d'affaires et la création de valeur ajoutée. L'usine devient «intelligente», en se basant sur l'internet des objets, qui se concrétise, à titre d'exemple, par une interaction améliorée et autonome entre les machines et humains sur l'ensemble de la chaine de production pour démultiplier la performance et recentrer l'humain là où il a une réelle plus-value. L'organisation du travail s'en trouve évidemment bouleversée, ainsi que la production de biens qui peuvent sans cesse être plus personnalisés.

Sous peine de voir leur compétitivité (tant sur les prix que sur les produits eux-mêmes) se détériorer, les entreprises wallonnes doivent impérativement initier ou accélérer leur révolution 4.0.

Le programme «Made Different»

Agoria, la Fédération de l'industrie technologique, Sirris, le Centre collectif de l'industrie technologique et le Pôle de Compétitivité Mecatech ont mis en œuvre, sur la période 2013-2015, au niveau de la Belgique un programme intitulé «*Made Different – Factories of the Future*». Ce programme visait à soutenir les entreprises de leur secteur dans la transformation globale, non seulement technique mais aussi organisationnelle, qu'implique l'entrée dans l'ère «Industrie 4.0». Fort du succès de cette expérience, Agoria-Wallonie a proposé aux autres secteurs wallons d'étendre le programme à l'ensemble de l'industrie wallonne. De nombreuses fédérations ont embrayé. En outre, l'Agence wallonne du Numérique (AdN) a apporté son concours à l'élaboration du programme et va contribuer à sa mise en œuvre. Le tout a pu donner naissance à «Made Different Digital Wallonia 2017-2019».

La méthodologie «Made Different» se base sur 8 transformations-clés : World Class Manufacturing Technologies, End-to-End Engineering, Digital Factory, Human Centered Production, Production Network, Eco Production, Smart Production Systems, Smart Business Model. Le programme d'actions consiste à aider les entreprises qui le souhaitent à introduire ou accélérer une ou plusieurs de ses transformations dans leur activité.

Quelles actions proposées aux entreprises ?

De quelle manière ? Plusieurs phases sont proposées. D'abord un roadshow va parcourir les différentes provinces wallonnes pour informer les dirigeants d'entreprises sur les enjeux de l'industrie 4.0 et pour leur présenter le programme «Made Different». Ensuite, est proposé à ceux qui veulent aller plus loin une demi-journée de consultance gratuite pour établir un diagnostic de l'entreprise. Ce diagnostic peut aussi être réalisé directement via l'outil d'autodiagnostic en ligne. Etape suivante, si l'entreprise le souhaite, un plan de transformation sur mesure peut être réalisé avec l'aide d'un expert. Et, en fin de processus, l'entreprise pourra choisir de procéder à une évaluation et de participer à «l'Award Factory of the future» organisé chaque année par Agoria et Sirris. Ateliers et conférences sur les différents thèmes des transformations vont aussi rythmer l'année. Pour soutenir leurs transformations, des aides financières seront mises à disposition des entreprises.

Le programme wallon «Made Different Digital Wallonia» est une belle occasion à saisir par nos entreprises pour s'approprier les nouveaux modes de production et d'organisation qui s'imposent à grande vitesse dans le secteur industriel. ■

Plus d'informations sont disponibles sur le site : **www.madedifferent.be/fr**. Le programme des six conférences de sensibilisation à travers la Wallonie peut être consulté sur : www.madedifferent.be/fr/events.

Formation pour chefs d'entreprise

Intelligence Stratégique (IS) : comment gérer l'information ?

LES ENTREPRISES SONT SUBMERGÉES PAR LE FLUX D'INFORMATION QUI LEUR PARVIENT. LA GESTION DE CETTE INFORMATION PEUT TRANSFORMER CE TROP-PLEIN EN UNE ARME EFFICACE POUR AMÉLIORER LEUR COMPÉTITIVITÉ, NOTAMMENT GRÂCE AUX OUTILS D'INTELLIGENCE STRATÉGIQUE. L'AGENCE POUR L'ENTREPRISE & L'INNOVATION PROPOSE DES FORMATIONS À CES OUTILS ET UN ACCOMPAGNEMENT POUR LES INTÉGRER DANS L'ENTREPRISE.

par Didier PAQUOT

Tant via les différents médias que via les réseaux sociaux ou les e-mails, les entreprises croulent sous l'information. Or, trop d'information nuit à l'information : comment la suivre ? Comment l'ordonner ? Comment sélectionner celle qui est pertinente pour son entreprise ? Ces questions sont particulièrement aigües pour les PME. La mise en place d'une gestion efficace de l'information est devenue un des objectifs du processus d'Intelligence stratégique que les entreprises peuvent développer en leur sein.

En Wallonie, l'Agence pour l'Entreprise & l'Innovation (AEI) a lancé un plan de formation et d'accompagnement en Intelligence Stratégique (IS), destiné aux chefs d'entreprise. En fait, le service proposé se divise en deux branches. "*Le premier service*, explique Jean-Philippe Snijders, coordinateur de l'IS au sein de l'AEI, *est un service de coaching individuel fourni par des conseillers formés à l'IS et répartis sur la Wallonie via notre réseau d'opérateurs. Ces «coachs» procèdent à un diagnostic sur les besoins de l'entreprise en la matière, puis aident à la mise en place d'outils comme, par exemple, une plateforme de veille qui gère l'information : cela peut concerner différents sujets comme le suivi de ses marchés et de ses concurrents, les progrès de la recherche, ou les informations relatives à l'entreprise qui circulent sur les réseaux sociaux. Il peut aussi s'agir d'outils visant à protéger ses propres informations stratégiques*".

Le second service est un cycle de formation. "*C'est une formation*, ajoute Jean-Philippe Snijders, *qui s'étend sur 3 journées et demie, au rythme d'un jour toutes les deux semaines. Ces formations ont pour objectifs de sensibiliser les chefs d'entreprise à la plus-value de l'Intelligence Stratégique et à les aider à concevoir les outils à mettre en place au sein de leur entreprise. Après la formation, ils peuvent continuer le processus avec un conseiller IS dont on a parlé précédemment*".

Qu'y-a-t-il au menu de ces journées de formation ? La première est occupée par un «IS Game». Chaque participant prend en charge une entreprise fictive qui dispose d'outils IS : plateforme de veille, abonnements Facebook & Twitter, carnet d'adresses de journalistes, brevets, ... En fonction de la modification des flux d'information qui arrivent dans cette entreprise fictive, le participant devra adapter la stratégie de l'entreprise. "*L'objectif de cette première journée est de montrer l'importance et la plus-value de l'Intelligence Stratégique*".

Durant la deuxième journée, les participants, réunis en petits groupes, bénéficient des conseils d'experts, sur base de questions qu'ils auront formulées suite à l'«IS Game». La troisième journée consiste en un atelier pratique animé par un professionnel de l'accompagnement. Enfin, la dernière demi-journée prend la forme d'une «Master Class» qui est consacrée à un sujet pointu (par exemple, comment utiliser/gérer un réseau social spécifique...).

Jean-Philippe SNIJDERS,
Coordinateur de l'IS au sein de l'AEI

> NOS FORMATIONS ONT POUR OBJECTIFS DE SENSIBILISER LES CHEFS D'ENTREPRISE À LA PLUS-VALUE DE L'INTELLIGENCE STRATÉGIQUE ET À LES AIDER À CONCEVOIR LES OUTILS À METTRE EN PLACE AU SEIN DE LEUR ENTREPRISE.

Ces «Master Class» sont ouvertes à toutes les personnes qui ont suivi la formation.

"*Idéalement*, précise encore Jean-Philippe Snijders, *il vaut mieux participer à l'ensemble de la formation. Mais il est tout à fait possible de ne choisir qu'une ou deux journées, selon ses disponibilités et ses intérêts. Chaque session est limitée à 20 personnes.*

Cinq cycles ont déjà été menés depuis 2016. Deux autres cycles sont prévus, à Namur au mois de mars et à Liège en avril-mai. On trouvera plus d'information sur le site : www.infos-entreprises.be/formation-IS".

On peut ajouter que, selon une enquête de satisfaction, 80% des participants se sont montrés très satisfaits et recommanderaient la formation à d'autres chefs d'entreprise.

Pas de doute que l'intégration d'un outil d'Intelligence Stratégique dans l'entreprise améliore sa place concurrentielle. Alors si vous, chefs d'entreprise, n'avez pas encore sauté le pas, n'hésitez plus : la formation et l'accompagnement en IS vous tendent les bras. ■

www.infos-entreprises.be/formation-IS

Dynathèque

Transmettre son patrimoine professionnel

Aspects civils et fiscaux

L'objectif du présent ouvrage est de passer en revue les différents types de cession du patrimoine professionnel et leurs multiples incidences fiscales. Il analyse également le statut de ce patrimoine au regard du droit des régimes matrimoniaux et de la loi successorale civile, car ceux-ci peuvent révéler quelques pièges. Tous les thèmes abordés ont été confiés à des spécialistes de ces matières, qui les analysent sous un angle pratique, afin d'identifier les diverses problématiques et de proposer des solutions susceptibles de les rencontrer. Cet ouvrage s'adresse dès lors à tous ceux – avocats, notaires ou autres conseillers – dont le métier consiste à assister le cédant à l'occasion de la transmission de son patrimoine professionnel.

Etienne BEGUIN, Alain CAPRASSE, André CULOT, Jean-Michel DEGÉE, Philippe DE PAGE, Isabelle DE STEFANI, Bernard GOFFAUX et Sophie MAQUET - «*Transmettre son patrimoine professionnel*», décembre 2016, Éditions ANTHEMIS, Collection "Patrimoines & Fiscalités" - 236 pages - 94,00 € - IBSN : 978-2-8072-0187-3

Finances publiques wallonnes

Un besoin de financement trop important

LE DÉFICIT PUBLIC «OFFICIEL», CELUI QUI SE CONFORME AUX NORMES DE LA COMMISSION EUROPÉENNE, DEVRAIT DIMINUER QUELQUE PEU SELON LE BUDGET 2017. MAIS LE BESOIN DE FINANCEMENT, CE QUE LA RÉGION EMPRUNTE EFFECTIVEMENT, NE DIMINUE PAS ET RESTE ÉLEVÉ. LA DETTE CONTINUE DÈS LORS À AUGMENTER À UN RYTHME SOUTENU. LES DÉPENSES PUBLIQUES DOIVENT ÊTRE AJUSTÉES POUR D'ABORD FREINER CE RYTHME, ET ENSUITE RÉDUIRE LA DETTE.

par Didier PAQUOT

Les déficits publics

Le budget 2017 de la Région wallonne a été approuvé par le Parlement en décembre 2016. Comme l'indique le **Tableau 1**, le déficit public selon le Système Européen de Comptabilité (SEC), qui est le déficit «officiel» selon les normes de la Commission européenne, est prévu à 300 millions d'euros en 2017, en réduction par rapport au déficit du budget 2016 initial (375 millions), et à celui présenté dans le budget 2016 ajusté (318 millions d'euros), la diminution entre l'initial et l'ajusté étant le résultat d'une moindre dépense globale.

Cependant, ce déficit «officiel» SEC ne reflète pas le véritable besoin de financement de la Région (c'est-à-dire ce qu'il faudra emprunter pour boucler le budget) qui, selon les projections, devrait se monter à 830 millions, comme on peut le constater au **Tableau 1**. La différence entre les deux déficits tient, entre autres, à des dépenses qui ne sont pas considérées par la Commission comme des dépenses mais comme des investissements, et qui ont donc une contrepartie en actifs.

Il n'empêche que le montant de ces investissements sera bel et bien déboursé par la Région.

Contrairement au déficit SEC, le besoin de financement a augmenté de 70 millions d'euros entre 2016 et 2017. Ce qui va se traduire par une augmentation de la dette supérieure à celle de l'année dernière (toute autre chose étant égale, comme l'amortissement de la dette ou les excès de trésorerie des organismes parastataux).

Une dette à stabiliser

Avant de répondre à la question de savoir si le déficit présenté par la Région est excessif, il faut d'abord définir quand un déficit doit-il être considéré comme excessif ? En synthèse, un déficit public n'est plus soutenable s'il entraîne des charges d'intérêt trop lourdes pour le budget, interdisant par-là la mise en œuvre de politiques importantes pour la Région.

	2016i	2016a	2017i	Variation 2017i - 2016i
Recettes	11.866	12.007	12.272	3,4%
Dépenses	12.866	13.101	13.355	3,8%
Solde budgétaire brut	**-1.000**	**-1.095**	**-1.082**	
Amortissements de la dette	28	28	19	
Solde net à financer	**-972**	**-1.067**	**-1.064**	
Sous-utilisation des crédits	214	271	234	
Besoin de financement	**-758**	**-796**	**-830**	
Corrections SEC	383	477	530	
Solde de financement SEC 2010	**-375**	**-318**	**-300**	

2016i : budget initial de 2016 - 2016a : ajustement budgétaire de 2016 - 2017i : budget initial de 2017
Sources : Documents budgétaires (Exposé général) et Présentation au CESW - calculs UWE

TABLEAU 1 - ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES (en millions d'euros)

GRAPHIQUE 1 - Dette totale de la Wallonie

(définition ICN)

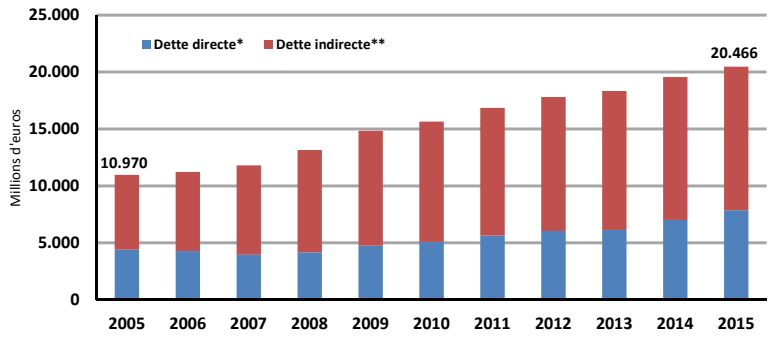

* Contractée par la Région **Garantie par la Région

Ultimement, un déficit est excessif quand il augmente la dette à un niveau tel que son financement s'avère difficile, avec le risque de devoir en rembourser une partie.

Qu'en est-il pour le budget de la Région ? Les charges d'intérêt ne sont pas menaçantes : elles représentent 2% du budget total. Néanmoins, cela correspond au budget de la recherche ou de l'économie. Une réduction de ces charges d'intérêt serait la bienvenue. En outre, les taux d'intérêt commencent à remonter, ce qui va, à terme, alourdir les poids des charges d'intérêt. Enfin, si la dette continue à augmenter, les paiements d'intérêt vont suivre.

Il y-a-t-il un risque sur le financement de la dette ? Le rating de la dette wallonne, fixée par Moody's, est A1, ce qui est un bon rating, même si on est à cinq crans du rating maximum qui est Aaa. La seule préoccupation est que les perspectives sur cette dette sont jugées négatives par Moody's. En résumé, la Wallonie est assurée de pouvoir financer sa dette, et à un taux d'intérêt concurrentiel, mais elle devrait en limiter la croissance dans les prochaines années pour éviter une détérioration de son rating, et donc de ses conditions d'emprunt. Or, tant les projections contenues dans les documents officiels du budget 2017 que celles calculées par l'Université de Namur, montrent, à politique inchangée, une détérioration du déficit budgétaire dans les prochaines années, entrainant de nouvelles augmentations de la dette. Il y a donc nécessité de prendre, dans les budgets futurs, des mesures pour progressivement annuler le déficit public avec pour effet la stabilisation de la dette et, à terme, sa réduction.

Un nécessaire contrôle des dépenses

Un déficit budgétaire est le résultat – c'est une lapalissade qu'il est bon de rappeler – d'un montant de dépenses excédant les recettes.

Qu'y a-t-il à espérer du côté des recettes ? La croissance économique va légèrement s'améliorer mais insuffisamment pour connaître des augmentations substantielles des rentrées pour la Région. En outre, de grandes incertitudes planent sur les moyens transférés du fédéral aux Régions en raison de la 6e réforme de l'Etat. En effet, pour les années précédentes, c'est sur une estimation que ces montants avaient été déterminés. Il semblerait que le calcul des montants réels conduise à ce que la Région doive rembourser une partie de ces transferts. On parle de 53 millions à imputer aux recettes budgétaires de 2018. Or, il n'est pas raisonnable, dans un pays déjà fortement taxé, que ces défauts de recettes soient compensés par une augmentation des taxes et des impôts.

La croissance des recettes ne sera vraisemblablement pas assez significative pour s'éviter une surveillance de la croissance des dépenses publiques.

Si on se penche sur l'évolution de ces dépenses, le **Tableau 1** montre que 3 postes, qui représentent 63% du total de la dépense de la Région (**Graphique 1**), sont principalement responsables de 70% de l'augmentation des dépenses en 2017 par rapport à 2016 : le poste de la santé et de l'action sociale, celui de l'emploi et celui des pouvoirs locaux. Si ces 3 postes avaient évolué au même rythme que le reste des dépenses, le déficit aurait été réduit de 230 millions.

Que trouvons-nous derrière ces trois postes principaux ? Pour ce qui concerne le secteur de la santé et l'action sociale, la dotation à l'Agence Wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles (AVIQ) s'élève à 4,3 milliards d'euros. Il faut cependant tout de suite préciser que les allocations familiales et les soins aux personnes âgées représentent 78% (3,3 milliards d'euros) de ces dépenses.

Répartition des dépenses primaires

BUDGET INITIAL 2017

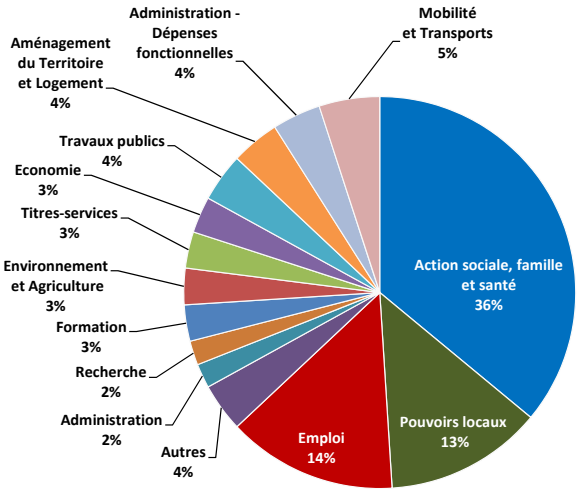

	2016i	2017i	Variation 2017i - 2016i	
			#	%
Action sociale, famille et santé	4.506.090	4.687.586	181.496	4,0%
Emploi	1.746.736	1.830.683	83.947	4,8%
Pouvoirs locaux	1.669.973	1.733.079	63.106	3,8%
Administration - Dépenses fonctionnelles	708.519	721.745	13.226	1,9%
TOTAL des dépenses*	**8.631.318**	**8.973.093**	341.775	4,0%

2016i : budget initial de 2016 - 2017i : budget initial de 2017

* Seuls quelques postes des dépenses sont repris dans ce tableau. Leur total n'est donc pas égal au total de l'ensemble des dépenses.

TABLEAU 2 - BUDGET DES DÉPENSES (en millions d'euros)

→ SUITE EN PAGE 42

→ SUITE DE LA PAGE 41

Sur le budget emploi de 1,8 milliards d'euros, 74% (1,4 milliards) sont consacrés aux aides à l'emploi, soit sous la forme de subventions, soit sous la forme de réductions des cotisations sociales. La dotation au FOREM se monte à 382 millions, soit 21% du budget emploi.

Dans le budget des pouvoirs locaux, le fonds des communes représente à lui seul 70% (1,2 milliards). Le fonds des provinces se monte à 148 millions d'euros.

Au total, les transferts vers les ménages, les entreprises et les pouvoirs locaux de ces trois postes principaux représentent près de 50% des dépenses publiques totales de la Région. Pourra-t-on réduire le déficit de la Région sans brider la croissance de ces transferts ?

Autrement dit, doit-on imposer aux 50% restant la totalité de l'assainissement des dépenses ? Cette question d'arbitrage sera cruciale dans les prochaines années.

La politique budgétaire future

La réduction du besoin de financement dans les prochaines années passe par quelques impératifs :

- Pour le budget 2017, toute augmentation des recettes en cours d'année, dues notamment à une meilleure croissance économique, doit être affectée à la réduction du déficit et non à une augmentation des dépenses.
- A moyen terme, une trajectoire budgétaire doit être établie pour que le besoin de financement soit réduit à zéro dans un horizon de 3 ans.
- Les efforts doivent porter sur les dépenses courantes et non sur les investissements, lesquels préparent le développement futur de l'économie wallonne.

Il devient nécessaire que la Wallonie réduise le rythme d'accroissement de sa dette publique dans un premier temps, et la diminue dans un second temps. Il en va de la capacité de la Région à mener à moyen terme les politiques qui, à la fois, assurent la pérennité des services de bien-être à la population et soutiennent le développement économique. ■

Dynathèque

Le nouveau droit comptable belge

Les surprises de la transposition de la Directive 2013/34/UE

Transposer une directive européenne dans le droit belge ne se fait pas toujours sans heurt. C'est ce que Wolters Kluwer tient à souligner en publiant ce nouvel ouvrage, où les huit auteurs relèvent les «surprises», parfois même les contradictions, générées par la mise en pratique de ces nouvelles dispositions, début 2016. La réforme du droit comptable a eu aussi un impact sur d'autres branches du droit belge. Le droit des sociétés ainsi que le droit fiscal ont été touchés par ces changements. Les auteurs de ce livre sont tous des spécialistes belges de renom. Chacun, d'après ses matières de prédilection, s'est penché sur l'analyse des effets directs et indirects de cette transposition en droit belge de la Directive européenne 2013/34/UE.

Catherine DENDAUW, Thierry DUPONT, Stéphanie ETIENNE, Raymond GHYSELS, Philippe LONGERSTAEY, Pierre-Armand MICHEL, Wilfried NIESSEN, Jean Pierre VINCKE- «*Le nouveau droit comptable belge*», 2016, Éditions WOLTERS KLUWER, 650 pages, 93,40€, IBSN : 978-90-46-58444-6

VOTRE ENTREPRISE ET L'ENVIRONNEMENT, UNE GESTION TOUTE NATURELLE...

La gestion de l'environnement dans votre entreprise vous interpelle ?

La Cellule Environnement de l'UWE vous propose deux outils pratiques et gratuits !

DIAGNOSTIC «ENVIRONNEMENT»

Vous êtes une PME située en Wallonie ? Vous disposez de peu de temps et de moyens ? La législation environnementale vous semble complexe ? Vous souhaitez obtenir des conseils pratiques pour diminuer vos impacts sur l'environnement ? La Cellule Environnement réalise, gratuitement et en toute confidentialité, un diagnostic environnement, véritable état des lieux environnemental de l'entreprise afin de cibler les actions prioritaires à mettre en œuvre.

Les diagnostics environnementaux réalisés par la CE ont été reconnus par la Commission européenne comme l'un des meilleurs exemples de programmes d'aide au respect de l'environnement pour les PME. Infos : http://ec.europa.eu/environment/sme

BROCHURE «DÉCHETS»

Cette brochure propose aux entreprises des solutions simples, efficaces et peu coûteuses pour optimiser leurs démarches environnementales. Elle suggère diverses pistes d'amélioration que chaque entreprise pourra hiérarchiser selon ses priorités.

Pratique et pragmatique, ce document est constitué d'exemples concrets, de témoignages d'entreprises, d'illustrations, de conseils, de rappels réglementaires et de sources d'informations complémentaires... Il peut être obtenu gratuitement sur simple demande par e-mail à l'adresse : environnement@uwe.be.

Avec le soutien de :

uwe union wallonne des entreprises

Wallonie

CELLULE ENVIRONNEMENT
UNION WALLONNE DES ENTREPRISES

WWW.ENVIRONNEMENT-ENTREPRISE.BE

Projet de réforme du travail

Vers un travail sur mesure ?

ON ENTEND BEAUCOUP PARLER CES DERNIÈRES SEMAINES DE LA RÉFORME DU TRAVAIL INITIÉE PAR KRIS PEETERS, LE FAMEUX PROJET DE LOI SUR LE TRAVAIL FAISABLE ET MANIABLE[1]. CE PROJET A PRIS FORME À LA MI-JUILLET SUITE À SON DÉPÔT AU GROUPE DES 10. APRÈS AVOIR ÉTÉ APPROUVÉ PAR LE GOUVERNEMENT LE 28 OCTOBRE 2016 ET SOUMIS AUX AVIS DU CONSEIL D'ETAT ET DU CONSEIL NATIONAL DU TRAVAIL, LE PROJET A FINALEMENT ÉTÉ DÉPOSÉ À LA CHAMBRE LE 4 JANVIER DERNIER ET ADOPTÉ FIN FÉVRIER. CETTE RÉFORME FAIT BEAUCOUP PARLER D'ELLE... MAIS QU'EN EST-IL CONCRÈTEMENT ?

par Frédérique GILLET, Avocat, et Laurent DE SURGELOOSE, Avocat (DLA PIPER)

Le texte comporte deux parties. D'une part, un «socle» fixe, à savoir des dispositions qui seront directement applicables aux entreprises et aux travailleurs. Cela concerne les dispositions en matière de durée du temps de travail et du télétravail occasionnel. D'autre part, un «menu» optionnel, qui comprend des dispositions qui devront être activées au niveau sectoriel (voire au niveau de l'entreprise à défaut de dispositions adoptées endéans un certain délai au niveau sectoriel). Tel est le cas, entre autres, du don de congés conventionnels.

Le texte vise à réformer diverses matières et prévoit notamment :

- une simplification de la procédure d'autorisation des groupements d'employeurs ;
- l'introduction d'un cadre légal pour les horaires flottants ;
- une simplification des exigences administratives en matière de travail à temps partiel ;
- une prolongation possible d'un mois du congé pour soins palliatifs ;
- un crédit-temps pour motif de soins qui s'élèvera désormais à 51 mois ;
- une autorisation du travail de nuit pour la réalisation des services logistiques et de soutien qui sont liés à l'e-commerce.

Le but de cette réforme est de rendre le travail plus faisable pour les travailleurs (en leur permettant de mieux concilier leur vie familiale et professionnelle) et plus maniable pour les employeurs (en leur donnant la possibilité d'être davantage concurrentiels sur le marché et de créer des emplois supplémentaires).

Petit tour d'horizon d'une partie de la réforme

Premièrement, nul doute que la réforme de la durée du travail, au travers de l'annualisation de la durée du temps de travail et de la possibilité pour le travailleur d'effectuer 100 heures supplémentaires, constitue l'un des piliers de cette réforme. En effet, même si le principe de la semaine de 38 heures est maintenu, il sera désormais possible de déroger aux limites de 8 heures par jour et de 40 heures par semaine. Ces limites ne pourront, cependant, pas être dépassées sur une période de référence qui sera dorénavant fixée à un an. De plus, il sera également possible, moyennant une offre de l'employeur et après accord écrit du travailleur, de dépasser ces limites de 100 heures supplémentaires par an.

Deuxièmement, afin de rendre le travail plus faisable pour le travailleur, l'objectif interprofessionnel de formation qui était de 1,9% de la masse salariale est remplacé par 5 jours de formation en moyenne par an (des dérogations pouvant être prévues pour celles comportant plus de 10 travailleurs mais moins de 20 travailleurs).

Cette formation pourra être suivie soit pendant les heures de travail, soit en dehors de celles-ci. Toujours dans la même optique, le travailleur aura la possibilité d'effectuer un télétravail occasionnel en cas de force majeure ou pour des raisons personnelles. Pour autant toutefois que son activité le permette et que l'employeur ne lui refuse pas, de manière motivée, cette possibilité.

Toujours dans le but de rendre le travail plus faisable pour le travailleur, les secteurs[2] ou à défaut les entreprises pourront créer un compte épargne-carrière. Ce compte permettra aux travailleurs d'épargner du temps afin de bénéficier ultérieurement de jours de congé. Concrètement, cela offrira aux travailleurs qui souhaitent en bénéficier plus de flexibilité dans leur carrière et leur permettra de faire un break durant leur vie professionnelle.

> LE BUT DE CETTE RÉFORME EST DE RENDRE LE TRAVAIL PLUS «FAISABLE» POUR LES TRAVAILLEURS ET PLUS «MANIABLE» POUR LES EMPLOYEURS.

Les secteurs (ou à défaut les entreprises) pourront également permettre aux travailleurs de faire don (sur une base purement volontaire et anonyme) de jours de congés conventionnels au profit d'un collègue ayant un enfant atteint d'une maladie, d'un handicap ou qui a été victime d'un accident particulièrement grave et qui ne bénéficie plus de jours de congé. Les horaires flottants qui permettent aux travailleurs de fixer le début et la fin de leurs prestations dans le respect des plages horaires fixes et mobiles se trouveront également encadrés via cette réforme.

Troisièmement, pour accroître la flexibilité au niveau des entreprises, la réforme prévoit la possibilité pour tous les secteurs (et non plus uniquement le secteur de l'industrie automobile) d'appliquer le plus minus conto et d'augmenter la période de référence de la durée hebdomadaire moyenne de travail jusqu'à un maximum de 6 années.

Finalement, la gestion des horaires de travail à temps partiel se trouvera également simplifiée du point de vue administratif. En effet, alors que précédemment les entreprises étaient obligées d'indiquer séparément, pour chaque régime, une description détaillée des horaires dans le règlement de travail, la réforme permettra de seulement y fixer un cadre général qui devra contenir certaines mentions.

Voici donc un aperçu de cette réforme qui a pour but de renforcer la compétitivité du marché du travail belge dans un monde qui est en profonde mutation.

Selon le Ministre de l'Emploi, cette réforme tente de trouver un juste équilibre entre le travail faisable et maniable dans son ensemble mais également au sein des différentes mesures qu'elle instaure.

Enfin, cette réforme offre également et ce, pour bon nombre de mesures, la possibilité aux partenaires sociaux de conclure des accords spécifiques afin qu'ils puissent les adapter aux réalités des différents secteurs.

Parce que DLA Piper est un cabinet d'avocats conscient des défis que pose le droit du travail en Région wallonne, nous apportons notre expertise aux entreprises afin de répondre sur mesure à leurs besoins et de trouver ensemble des solutions aux difficultés qu'elles rencontrent. ■

(1) Le projet de loi était entré dans sa phase finale au moment de la rédaction de cet article.

(2) Pour autant que le Conseil National du Travail n'ait pas adopté de convention collective concernant cette matière.

Si vous souhaitez de plus amples informations sur cet article, contactez :

■ **Frédérique GILLET, Avocat DLA Piper** (frederique.Gillet@dlapiper.com)

■ **Laurent DE SURGELOOSE, Avocat DLA Piper** (laurent.desurgeloose@dlapiper.com)

ou surfez sur notre site **www.dlapiper.com/fr/belgium/**

DLA PIPER

Les entreprises leaders en Wallonie

A L'HEURE OÙ LA CROISSANCE EST DEVENUE "*LA RELIGION DU MONDE MODERNE*"[1], IL S'AGIT DE DÉFENDRE UNE CROISSANCE DURABLE ET SUFFISANTE POUR PRÉSERVER NOTRE MODÈLE SOCIAL ET ASSUMER LA TRANSFORMATION DE NOTRE ÉCONOMIE. MAIS CETTE CROISSANCE NE SE DÉCRÈTE PAS. ELLE EST ET RESTE UN PROCESSUS COMPLEXE, RISQUÉ MÊME POUR UNE ENTREPRISE. À L'AUBE DE LA 4E RÉVOLUTION INDUSTRIELLE[2], NOS ENTREPRISES WALLONNES FONT FACE À UNE ACCÉLÉRATION CROISSANTE DES DYNAMIQUES DE MARCHÉ REMETTANT PLUS RAPIDEMENT EN JEU LEUR POSITION DE LEADER. MAIS QUELS SONT LES LEADERS WALLONS ET NOS PÉPITES EN DEVENIR ? EY A DÉCIDÉ DE RÉALISER UNE ÉTUDE SUR LES ENTREPRISES WALLONNES EN VUE DE COMPRENDRE LEURS BESOINS POUR CROÎTRE DAVANTAGE ET PLUS RAPIDEMENT ET AINSI DEVENIR DES LEADERS. CETTE ÉTUDE SORTIRA AU PRINTEMPS PROCHAIN ET NOUS PUBLIONS DÈS À PRÉSENT LES PREMIERS RÉSULTATS.

par Caroline CLEPPERT, Bruno WATTENBERGH et Marie-Laure MOREAU

Une entreprise leader, c'est...

La position de leader sur un marché s'apprécie en fonction d'éléments quantitatifs et qualitatifs. La position de leader s'apprécie évidemment en fonction du positionnement des autres concurrents. Aux côtés du traditionnel leader se positionnent les spécialistes, les suiveurs ou encore les challengers.

Dans un environnement plus volatile et incertain, dans lequel l'avantage comparatif durable est désormais remplacé par l'avantage concurrentiel transitoire, la position de leader s'apprécie dans la capacité des entreprises à adopter un modèle beaucoup plus souple dans lequel des niches situées à la périphérie des marchés existants sont investies et l'innovation permanente est un leitmotiv.

Comme le souligne Bruno Wattenbergh, Economiste et Senior Advisor EY : "*L'innovation permanente, voire disruptive, doit être intégrée au processus de l'entreprise car elle est un être vivant en permanente évolution*".

Quadrant du positionnement de marché

Pour espérer devenir leader, il faut d'abord naître

Avant d'espérer devenir leader, il faut nécessairement oser créer son entreprise. Le taux de création d'entreprises en Wallonie est resté relativement stable au cours des cinq dernières années et rattrape même son retard par rapport aux voisins du Nord du pays. Le paysage wallon est composé à 92% de micro entreprises, et les entreprises y sont entre 10 et 15% plus petites que les entreprises des autres régions[3].

Taux de création d'entreprises (2011-2016)

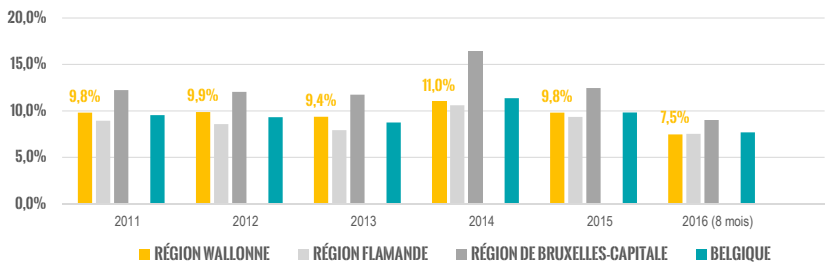

Source : DGS (Taux de création = #total de créations d'entreprises assujetties à la TVA / #moyen d'entreprises assujetties à la TVA)

> LA DYNAMIQUE DE CRÉATION D'ENTREPRISES EN WALLONIE EST EN MARCHE. NOUS PENSONS QUE LA WALLONIE ET SES ENTREPRISES SONT MÛRES POUR UN PROGRAMME PUBLIC RÉGIONAL DE TYPE FAST-TRACK.

Marie-Laure MOREAU,
Regional Managing Partner
EY Wallonie

Nécessité de l'internationalisation

Dans un petit pays comme la Belgique, une région comme la Wallonie, la croissance implique de facto une internationalisation rapide et intensive.

En termes de destinations des exportations, les entreprises wallonnes font preuve d'une certaine ambition puisque les marchés hors Europe ont progressé, alors que les exportations intra-européennes ont plutôt stagné ou régressé.

En termes de parts des exportations par secteur d'activités, les entreprises wallonnes actives dans la chimie et le pharmaceutique caracolent en tête. Notons la progression continue du secteur relatif aux instruments d'optique et de présence, secteur qui est en pleine expansion dans la Région.

Difficultés rencontrées

Si une large majorité d'entrepreneurs disent vouloir croître[4], diverses barrières se dressent pour les entrepreneurs et les entreprises souhaitant se développer.

Tout d'abord, une forme de tabou et de nombreuses barrières psychologiques et culturelles persistent quand on aborde la croissance. La peur de l'échec reste un frein important, propre aux gestionnaires et administrateurs.

Sans surprise, la compétitivité coût et la fiscalité restent au cœur des préoccupations exprimées par les entreprises wallonnes. Elles sont demandeuses d'une fiscalité plus simple et cohérente ainsi qu'une meilleure lisibilité des différentes aides publiques et des organismes associés. Comme le souligne Caroline Cleppert, Economiste et Manager EY : "*Les entrepreneurs réclament non seulement de la simplification de leur fiscalité mais aussi une véritable politique fiscale et pas simplement une politique budgétaire*".

En matière d'accès au financement, la Wallonie propose de nombreux outils de financement public et les initiatives privées se développent. Le souhait des pépites wallonnes est que les aides publiques puissent avoir un effet déterminant dans leur prise de risque.

Conclusion

Sans vouloir opposer les politiques de création d'entreprises aux politiques de croissance des entreprises, qui sont naturellement complémentaires, les entreprises wallonnes semblent mûres pour un programme public régional de type fast-track. Un programme spécifique, avec des objectifs ambitieux, pour des entreprises qui ont la volonté et les caractéristiques pour devenir des champions dans leur secteur.

Le potentiel wallon est là et EY est candidat pour contribuer à un tel programme d'accélération de croissance, comme nous le faisons d'ailleurs déjà avec succès en Flandre. ■

(1) «Le monde est clos et le désir infini», D. Cohen, 2015.

(2) Klaus Schwab, le patron de Davos.

(3) Rapport sur l'économie wallonne 2016, DGO6-IWEPS.

(4) 7 entrepreneurs sur 10 disent vouloir faire croître leurs activités selon les résultats de l'étude «Déterminants de la croissance des PME», UCM, 12/2016.

Si vous souhaitez de plus amples informations sur cet article, n'hésitez pas à contacter :

- Caroline CLEPPERT (02/749.17.30, caroline.cleppert@be.ey.com)
- Bruno WATTENBERGH (02/774.97.41, bruno.wattenbergh@be.ey.com)
- Marie-Laure MOREAU (04/273.76.43, marie-laure.moreau@be.ey.com)

ou surfez sur notre site www.ey.com/be.

EY
Building a better working world

Les Brèves de la Qualité

Manager… ce n'est pas jouer !

DEVENIR MANAGER NE S'IMPROVISE PAS ! IL S'AGIT DE PASSER D'UN ÉTAT OÙ L'ON CHERCHE À OPTIMISER SES SEULES COMPÉTENCES À UNE SITUATION OÙ L'ON DOIT ÉGALEMENT DÉVELOPPER CELLES DE SES ÉQUIPES ET COLLABORATEURS. ETRE UN «VRAI» MANAGER, C'EST RÉUSSIR À CRÉER DE LA VALEUR EN AMÉLIORANT LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL ET EN LIBÉRANT LES INITIATIVES…

par Stéphanie DUBOIS, Collaboratrice Communication MWQ

©MWQ 2017

Adhérez à la Risk Management community !

Toute organisation doit faire face à différents risques, aussi bien au niveau stratégique que dans ses processus d'entreprise. Il est donc important de répertorier systématiquement les risques et de les gérer afin de protéger la valeur créée par l'entreprise.

La norme ISO 31000, qui constitue la référence internationale pour la gestion des risques, est largement appliquée par un bon nombre d'entreprises de toutes tailles. De même, dans la nouvelle ISO 9001:2015 – qui a été publiée en septembre 2015 – la nouveauté la plus marquante est l'intégration du management des opportunités et des risques dans le système de qualité. L'audit basé sur le risque est également appliqué dans le domaine du management de la qualité. Dans ce cas, l'accent est mis sur les objectifs «qualité» et les activités sous-jacentes de l'organisation.

Les risques qui menacent directement la qualité du produit et/ou du service fourni au client doivent être efficacement maîtrisés et suivis par un audit. Les normes principales dans ce domaine sont :

- **l'ISO 19011** qui donne des lignes directrices pour l'exécution d'audits internes et externes et introduit la notion de risque dans les audits de systèmes de management ;
- **l'ISO 31000** qui est une directive internationale dans le domaine de la gestion du risque qui offre un cadre conceptuel commun ainsi qu'un référentiel générique pour la gestion des risques ;
- **l'ISO/IEC 31010** qui est une directive pour la gestion des risques et techniques d'évaluation des risques.

La nouvelle version de l'ISO 31000:2017 est prévue pour fin 2017, début 2018 et la nouvelle version l'ISO 19011:2018 pour mi-2018.

Vous êtes Risk Manager ou actif dans le domaine ? Vous aimeriez rester informé des tendances les plus récentes du risk management ? Adhérez à la RM community du NBN. Vous pourrez y partager informations, idées et connaissances.

En savoir plus : www.nbn.be/en/riskmanagement. *(source : NBN)*

LE BAROMÈTRE QUALITÉ EN CHIFFRES !

29 organismes sont certifiés EN 9100 en Wallonie. Ils se répartissent géographiquement de la façon suivante : 1 en province de Namur, 3 dans le Brabant wallon, 7 en province de Hainaut et 18 en province de Liège.

L'EN 9100 a été développée par le Groupe international de qualité aérospatiale (IAQG), elle couvre la totalité de la chaîne d'approvisionnement. Cela inclut les entreprises qui conçoivent et fabriquent l'équipement et fournissent des accessoires ou des pièces de rechange, ainsi que celles qui proposent des services de fourniture de pièces et d'entretien, de révision complète et de réparation.

Ces chiffres sont issus du «Baromètre Qualité», sur base de données fournies par treize organismes certificateurs.

En savoir plus : www.mwq.be (onglet «Baromètre Qualité»)

Aéronautique : préparez votre certification EN 9100 version 2016

La norme de référence relative à la qualité dans l'aéronautique a été revue. Vous êtes un professionnel certifié ? Préparez votre migration vers la version 2016 pour profiter des évolutions induites, avant le 15 septembre 2018.

Pour une entreprise certifiée, le premier impératif sera d'abord celui du calendrier. Les entreprises n'auront que quinze mois pour réaliser leur transition en version 2016 et, au 15 septembre 2018, la validité de leur certificat actuel (version 2010 ou antérieure) prendra fin.

L'aspect le plus sensible de la nouvelle version du texte est sans conteste l'obligation faite à toute entreprise de s'assurer de la maîtrise de la qualité et de la sûreté des produits et services fournis par des prestataires externes. Et cela, non seulement auprès d'un fournisseur de rang n-1, mais aussi sur toute la chaîne d'approvisionnement. L'entreprise se voit ainsi attribuer une responsabilité-clé dans la détection de pièces contrefaites. Et le cas échéant, elle doit pouvoir montrer à ses clients qu'elle s'est assurée que ses fournisseurs ont mis en place des processus de contrôle adaptés.

De même, selon la norme révisée, "*l'organisme doit planifier, mettre en œuvre et maîtriser les processus nécessaires pour assurer la sécurité des produits tout au long du cycle de vie du produit*".

Conséquences : dans les entreprises, de nouvelles actions de sensibilisation et formation du personnel devront être mises en place sur ces points-clés. Mais la nouvelle norme va plus loin : elle ne se contente pas de raisonner en termes de risques, et confère toute sa place aux «opportunités», c'est-à-dire à l'innovation, et notamment aux améliorations de rupture.

L'EN 9100:2016 prend en compte les contraintes spécifiques des entreprises, notamment celles des PME. De fait, celles-ci pourront faire valoir en quoi certaines exigences de la norme ne s'appliquent pas ou peuvent être simplifiées sur certains points, par leurs «données de contexte» (périmètre d'intervention, positionnement sur le marché, etc.).

Derniers changements marquants : la dimension environnementale, sous l'angle du cycle de vie des produits, et l'éthique, sous l'angle des achats responsables, se trouve aussi renforcée et désormais auditée.

En savoir plus : www.nbn.be/fr/node/52454
(source : AFNOR)

MOUVEMENT WALLON POUR LA QUALITÉ

Parc CREALYS - @trium, 2 rue Camille Hubert 5032 ISNES

081/63.49.09 – info@mwq.be - www.mwq.be

Mouvement Wallon pour la Qualité

QUALI-NEWS

Certification européenne des Risk Managers

En tant que certification professionnelle, RIMAP vise à établir un standard de qualité qui aidera les employeurs à évaluer les compétences et connaissances des Risk Managers. RIMAP est valable à travers toute l'Europe.

En savoir plus ? *http://rimap-certified.org*

Organisation de référence pour la Belgique : *Belgian Risk Management Association (BELRIM) - www.belrim.com*

Auditer les pratiques d'innovation de l'entreprise

InnovaTech propose de réaliser un audit des pratiques d'innovation lorsque l'entreprise souhaite un état des lieux de sa gestion de l'innovation.

En savoir plus :
071/91.98.60 - www.innovatech.be

Un guide pour être bien au travail à tous les âges !

L'agence européenne pour la sécurité et la santé au travail propose un guide en ligne répondant aux problématiques de sécurité et santé au travail dans le contexte d'allongement de la vie professionnelle.

En savoir plus :
http://eguides.osha.europa.eu/FR_fr/select-your-profile

Envie d'accueillir un stagiaire spécialisé en QSE ?

Votre entreprise est engagée dans une politique de qualité, sécurité, environnement (QSE) ? Vous êtes donc confronté au passage de la version 2008 des procédures à la version 2015 ! Un stagiaire pourrait vous aider dans ces démarches...

En savoir plus : *Anne-Michèle HOUF, CEQUAL (04/371.97.33, anne-michele.houf@cequal.be)*

MICE (Meeting Incentive Congress Event)

Meet in Hainaut !

LE HAINAUT C'EST UN CONCENTRÉ DE BELGIQUE À DEUX PAS DE CHEZ VOUS ! TERRE CHALEUREUSE ET CONVIVIALE, VOUS Y TROUVEREZ TOUT CE DONT VOUS AVEZ BESOIN POUR L'ORGANISATION DE VOS ÉVÈNEMENTS : DE L'HÔTEL D'AFFAIRES, AU CENTRE DE CONGRÈS HIGH-TECH EN PASSANT PAR DES USINES RÉAMENAGÉES. LE HAINAUT C'EST AUSSI LE PLUS HAUT ASCENSEUR À BATEAU DU MONDE, LE PLUS GRAND LAC DE BELGIQUE ET SURTOUT LA PLUS GRANDE CONCENTRATION DE SITES UNESCO ET D'ATTRACTIONS TOURISTIQUES DE BELGIQUE FRANCOPHONE !

© WBT - David SAMYN

VOUS CHERCHEZ UN LIEU POUR PRÉSENTER VOTRE DERNIER PRODUIT ET ÉPATER VOS CLIENTS ? VOUS SOUHAITEZ REBOOSTER VOS ÉQUIPES EN RÉALISANT UN TEAMBUILDING ? FAITES APPEL À HAINAUT MEETINGS & EVENTS ! NOTRE CONVENTION BUREAU VOUS CONSEILLE, VOUS ORIENTE ET SOLLICITE DES REMISES DE PRIX AFIN DE FACILITER L'ORGANISATION DE VOTRE ÉVÈNEMENT ET CE GRATUITEMENT. RÉPONDRE RAPIDEMENT DE FAÇON NEUTRE ET PERSONNALISÉE À VOS PROCHAINS DÉFIS EST NOTRE SOUCI QUOTIDIEN.

Louvexpo

064/77.33.33 | info@louvexpo.be | www.louvexpo.be

L'architecture du Louvexpo révèle le dynamisme de La Louvière, 5e ville de Wallonie ! Expositions, spectacles, événements sportifs, culturels, associatifs, banquets y trouveront des espaces adaptés à leur organisation !

Le Louvexpo est un hall d'exposition moderne et polyvalent permettant de réaliser de manière professionnelle et conviviale vos réunions, salons, spectacles, incentives, séminaires, assemblées générales, lancement de produits, congrès, conférences...

BattleKart, karting en réalité augmentée

056/94.11.28 | info@battlekart.be | www.battlekart.eu

Préparez-vous à défier vos collègues comme vous ne l'avez jamais fait ! Affrontez-les sur différents circuits et modes de jeu agrémentés d'armes et de bonus !

BattleKart est un concept unique au monde alliant réel et réalité augmentée. Les véhicules se déplacent réellement tout en interagissant avec les éléments virtuels du décor et les adversaires. BattleKart vous garantit une expérience immersive unique qui réveillera votre esprit d'équipe et de compétition.

Le PASS - Parc d'Aventures Scientifiques

065 61.21.60 | event@pass.be | www.pass-event.be

Le Pass, espace singulier pluriel. Découvrez un lieu très singulier et formidablement pluriel. Mêlant habilement l'ancien et le nouveau, le familier et l'étrange, le passé, le présent et le futur, le Pass – et son Quartier Silo destiné aux entreprises – ne donne jamais le sentiment de ressasser le passé.

Un sentiment que l'on doit à Jean Nouvel, l'architecte visionnaire qui a réhabilité avec intelligence cet ancien charbonnage classé au patrimoine industriel. Assurément, le cadre idéal pour donner à votre événement un supplément d'âme tout à fait particulier.

Ice Mountain Adventure Park !

056/56.08.88 | isabelle@ice-mountain.com | www.ice-mountain.com

Chaussez les skis et envolez-vous avec votre entreprise ! Ice Moutain organise vos séminaires, réunions d'entreprise ou événements professionnels pour une journée «clés en main» dynamique et tonifiante ainsi que des soirées à thème, challenge avec remise de prix, etc. Plusieurs formules possibles alliant ski, paint-ball, lasergame, simulateur de chute libre ou accro adventure.

Le Prestige

071/51.86.86 | info@leprestige.be | www.leprestige.be

Le prestige vous accueille dans un cadre d'exception pour vos événements de 20 à 1.200 personnes. Pour vos séminaires faites confiance au Prestige. Des formules «All inclusive» vous sont proposées comprenant : la salle, le petit déjeuner, le menu 3 services pour le dîner, le service, les boissons, et même les blocs-notes, les stylos, le matériel didactique, le projecteur et vidéo.

European Flight Simulator – EFS

071/35.61.17 | info@efsimulator.com | www.efsimulator.com

Prenez les commandes d'un simulateur de vol de Boeing 737 NG et vivez une expérience unique ! Non-initiés ou passionnés d'aviation, nos instructeurs s'adapteront à vos connaissances. Vous vivrez une expérience unique en immersion complète dans le monde de l'aviation. Les personnes à l'extérieur du cockpit auront l'occasion de suivre le vol sur un écran dans l'espace salon. La collaboration et la communication sont indispensables au sein d'un cockpit. Des défis seront organisés afin de déterminer quel équipage est le meilleur... ■

HAINAUT MEETINGS & EVENTS
Le soutien gratuit et professionnel pour l'organisation de votre évènement

Rue des Clercs 31 - 7000 MONS
T: +32 (0)65 397.566 - F: +32 (0)65 335.732 - meetings.events@hainaut.be
www.meetinhainaut.be

LOUVEXPO

Une vitrine pour votre entreprise

ESPACES
MODULABLES

NOUVEAUX
ÉQUIPEMENTS

6000 M²

SERVICES
SUR MESURE

ACCESSIBILITÉ :

MONS 15'

CHARLEROI 20'

BRUXELLES 45'

LILLE 90'

Powered by C9 Communication - info@c9communication.be

PLUS HAUT
ET PLUS PROCHE
LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ET LA WALLONIE INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR

FEDER

Wallonie

LA LOUVIÈRE
vous êtes au centre de tout

Rue Arthur Delaby, 7
T +32 (0)64 77 33 33

B-7100 LA LOUVIÈRE
info@louvexpo.be

www.louvexpo.be

Go Further

LE PICK-UP LE PLUS VENDU EN EUROPE ET EN BELGIQUE*

6,5-8,8 L/100 KM. 171-231 G/KM CO_2.

Les chiffres de consommation et d'émission s'appliquent aux véhicules avec les pneus de série, comme décrit dans les équipements de série. Des pneus optionnels peuvent engendrer d'autres valeurs d'émission de CO_2 et de consommation. *En 2015 et en 2016. Source: Febiac. Contactez votre distributeur Ford pour plus d'informations. Donnons la priorité à la sécurité. Informations environnementales [A.R. 19/03/2004]: www.fr.ford.be/environnement. **ford.be**